



Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant la politique du sport de la Ville

(Du 19 février 2018)

1. Introduction

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

C'est une première : jamais, depuis la création du Service des sports, en 1973, et même depuis l'engagement du premier chef de service en 1963, votre Autorité n'avait eu l'occasion de se pencher sur un rapport d'ensemble concernant la politique du sport en ville de Neuchâtel. Une première qui, tout en répondant à la motion no 313, déposée en décembre 2015 par les groupes socialiste et popvertsol, «Pour une vision d'avenir de la politique du sport en ville de Neuchâtel», doit permettre d'appréhender de manière globale un domaine qui peut paraître simple, mais qui cache en fait une réalité bien complexe, même à l'échelle du territoire communal. Dans une société marquée notamment par le vieillissement de la population, la « malbouffe », un individualisme parfois exacerbé, la sédentarisation ou l'exclusion sociale, l'importance prise par le sport pour la société et l'individu est aujourd'hui considérable, et une véritable politique publique du sport doit répondre à des défis en évolution constante. Que vise-t-elle ? A qui s'adresse-t-elle plus spécifiquement ? Quels sont les moyens, infrastructures notamment, à disposition ? Quelles collaborations nouer avec les partenaires publics et privés ?

Le présent rapport aborde ces questions et y apporte des réponses. Il a été rédigé en collaboration avec le Centre international d'étude du sport (CIES), basé sur le territoire de la commune et rattaché à l'Université, dont la Ville est membre du Conseil de fondation. Il explique la situation actuelle et les enjeux futurs de la politique du sport de la Ville. Il décrit en particulier l'éventail des actions mises en œuvre en fonction de différents groupes de bénéficiaires. Il met également en lumière le contexte plus large dans lequel notre Conseil planifie et met en œuvre sa politique ainsi que les enjeux pouvant l'influencer. Il présente enfin sa vision d'avenir du sport neuchâtelois.

En ville de Neuchâtel, l'objectif principal et affirmé de la politique du sport est de participer au développement harmonieux de la population, en mettant en place un environnement favorable à la pratique de l'activité physique, autant pour les hommes que pour les femmes, satisfaisant aux principes du développement durable. Cela passe en particulier par la mise à disposition d'infrastructures sportives diversifiées et de qualité et la conclusion de collaborations efficaces avec des partenaires privés et publics, notamment pour organiser des manifestations sportives. Le Service des sports, les clubs et associations se chargent de sa mise en œuvre.

La pratique du sport évolue en effet constamment, en lien avec les modifications de la société, et de nouveaux enjeux sociétaux, environnementaux et de santé publique, apparaissent régulièrement. Le vieillissement de la population, notamment, implique des réorientations et des réponses nouvelles. Même si les représentations et les images du sport sont souvent associées à la jeunesse, l'approche de la politique ne doit pas se limiter à cette catégorie de la population. C'est pourquoi un nouveau partenariat a récemment été initié entre la Ville, Pro Senectute et le Mouvement des Aînés afin d'améliorer et faciliter la pratique sportive des aînés. Ce n'est que l'un des exemples, parmi de nombreux autres exposés dans ce rapport, montrant que la Ville et son Service des sports cherchent constamment à répondre aux nouveaux défis qui se posent par des actions et des réponses concrètes.

Le présent rapport traite principalement du sport en dehors des heures scolaires, celui-ci répondant à une législation spécifique. Après avoir fourni quelques explications générales (chapitre 3), il décrit la politique du sport de la Confédération et du Canton (chapitre 4) puis celle de la Ville (chapitre 5). Sa mise en œuvre ainsi que les développements prévus sont expliqués dans la dernière partie (chapitres 6 à 8).

2. Motions en lien avec la politique de la Ville

Le présent rapport traite des deux motions suivantes :

La **motion n° 313**, du 11 janvier 2016, des groupes socialiste et PopVertsSol, par Mmes et MM. Philippe Loup, Julien Binggeli, Edouard Jeanloz, Anne-Françoise Loup et consorts, concernant une vision d'avenir de la politique du sport en Ville de Neuchâtel, dont le texte ci-dessous tient lieu de développement écrit :

« Depuis le début de la législature, notre Autorité a été informée et appelée à prendre position sur des objets, pour certains à réitérée reprise, comme les nouveaux vestiaires et le changement de revêtement du terrain du Chanet, le mouvement junior de Neuchâtel Xamax, l'installation de panneaux photovoltaïques aux piscines du Nid-du-Crô, le remplacement de la pelouse synthétique du stade de la Maladière et depuis décembre 2014, la vente de Cité-joie. Tous ces rapports, absolument pas anodins, sont liés à la politique du sport et à la vision stratégique du Conseil communal dans ce domaine.

A la suite des décisions d'importance qui ont déjà été prises et afin de nous éclairer sur celles qui seront encore à prendre, les groupes PopVertsSol et socialiste demandent au Conseil communal d'établir un rapport sur la politique de la Ville en matière de sports, ceci afin de partager avec notre Autorité sa vision globale et sa volonté politique.

Si les installations sportives sont un point récurrent, il nous importe également que le Conseil communal se détermine par rapport aux différents publics cibles. En effet, on lie souvent Sport et Jeunesse, mais il nous intéresse de connaître les objectifs de notre Exécutif par rapport aux familles et aux personnes du 3ème âge qui ne représenteront pas loin d'un quart de notre population en 2022 (selon un rapport du Conseil d'Etat sur la stratégie médico-sociale).

Nous demandons également de savoir comment le Conseil communal compte développer encore les partenariats qui sont essentiels dans ce domaine. Et au surplus, ce qu'il en sera des différentes synergies qu'une politique des sports permet de développer au sein des services de la Ville, au niveau de la Mobilité, des Domaines, du Délégué au 3ème âge, au Tourisme, etc.

Nous invitons et encourageons le Conseil communal à partager ses réflexions et ambitions avec la commission spéciale "Sports pour tous" qui

avait été nommée également dans ce but et à lui présenter le rapport exhaustif en réponse à la présente motion.

Nous insistons finalement sur l'importance de traiter cet objet dans les meilleurs délais et sommes convaincus que le Conseil communal pourra compter sur des objectifs stratégiques clairs et une politique des sports déjà bien établie pour répondre facilement à notre demande avant les deux ans de délais impartis. »

La **motion n° 314**, du 11 janvier 2016, des groupes socialiste et PopVertsSol, par MM. Philippe Loup, Julien Binggeli et consorts, intitulée « *Domaine de Cité-Joie, quelles missions pour quel entretien* », dont le texte ci-dessous tient lieu de développement écrit :

Les rapports 14-024 et 15-017 ont clairement exprimé la volonté du Conseil communal de vendre le domaine de Cité-Joie à Haute-Nendaz. Les demandes de précisions du Conseil général ainsi que les travaux de la Commission spéciale "Sport pour tous" ont ralenti le processus et provoqué l'impatience du potentiel acheteur qui a retiré son offre d'achat au début de novembre 2015.

Cependant, l'analyse des rapports et les séances de commission permirent de constater à - quel point, le domaine de Cité-Joie se trouve absent de la stratégie de la Ville en matière de politique du sport pour Neuchâtel et ses habitants. Partant de là, le constat peu favorable sur l'état général des bâtiments constituant Cité-Joie laisse à penser qu'on se trouve devant un réel déficit d'entretien.

Si ces deux constatations pouvaient être considérées légèrement dans le cadre d'une vente, il en est évidemment tout autrement maintenant qu'il demeure dans le giron communal.

Dès lors, les groupes socialistes et PopVertsSol demandent au Conseil communal de réfléchir sur les missions que pourraient avoir le domaine de Cité-Joie dans la politique des Sports de la Ville de Neuchâtel. Ses missions ne doivent pas strictement relever des camps de ski scolaires. D'autres opportunités, notamment en relation avec une politique sociale, seront ainsi à évaluer tant par rapport aux différents publics cibles que l'on désire atteindre qu'en matière d'utilisation qui pourront être autres que seulement hivernales.

Partant de cette réflexion et des propositions qui en surgiront, le Conseil communal est également prié de nous faire part de ses projets de rénovation des différents bâtiments. Il conviendra sans doute non seulement de remettre en état mais sans doute également de transformer

ces infrastructures pour mieux les mettre en relation avec les perspectives de développement et les normes actuelles. Notamment, une mise à niveau énergétique par l'utilisation de sources d'énergie durables ainsi qu'une isolation optimale des locaux sera aussi à évaluer.

L'esprit ouvert, les groupes socialistes et PopVertsSol sont ouverts à une vente partielle du terrain à disposition si cela pouvait permettre d'encore mieux rendre attractif le domaine de Cité-Joie. Cependant, une pareille vente de parcelle ne devrait en rien péjorer tant les activités que les développements imaginables sur le site.

Nous encourageons le Conseil communal à partager ses réflexions avec la commission spéciale "Sports pour tous", dont le but premier a justement été d'évaluer de l'opportunité ou non de la vente de ce domaine.

Considérant l'actuel manque de perspective mais aussi de l'état général jugé juste satisfaisant des infrastructures de Cité-Joie, nous considérons que le traitement de cet objet devrait se faire avant les deux ans de délai imparti mais aussi en relation étroite avec le travail sur la motion demandant au Conseil communal de nous présenter un rapport sur les objectifs stratégiques en matière de sport.

3. Définition d'une politique du sport

En Suisse, le « sport est un élément important de notre vie et, partant, de notre société »¹. Durant toute la scolarité obligatoire, le programme inclut trois périodes d'activité physique par semaine. Par la suite, près de 75% de la population helvétique de 15 à 75 ans pratique une activité sportive occasionnelle ou régulière. En comparaison internationale, le pays se positionne au deuxième rang européen derrière la Suède par le nombre de personnes pratiquant une activité sportive au moins une fois par semaine (principalement la randonnée pédestre, le cyclisme et la natation). Les sports pouvant être pratiqués tout au long d'une vie sont particulièrement appréciés. Le paysage sportif suisse est également caractérisé par l'existence de nombreuses associations et sociétés sportives. Elle compte près de 20'000 clubs sportifs, représentant près de 2 millions de membres actifs dont les activités sont généralement bénévoles.

Les motifs du soutien public pour le sport sont nombreux. Dans son concept pour une politique du sport en Suisse publié en 2000, le Conseil

¹ Office fédéral du sport. (2000). Concept du Conseil fédéral pour une politique du sport en Suisse. Berne : Confédération Suisse.

fédéral a accordé une importance toute particulière aux bénéfices du sport pour la santé et la qualité de vie, l'éducation et l'intégration sociale, la performance, l'économie, ainsi que le développement durable. Il a également sensibilisé la population suisse aux problèmes ou dérives du sport, telles que la commercialisation excessive, la corruption, les accidents, la violence, la toxicomanie ou le dopage.

L'élaboration d'une politique du sport consiste à fixer des objectifs en fonction d'un enjeu donné, ayant un lien direct ou indirect avec le sport (manque d'activité sportive, manque de résultats lors de compétitions internationales, exclusion sociale, obésité, développement territorial, dopage des athlètes, hooliganisme, sédentarité, etc.) ainsi que des attentes de bénéficiaires et à attribuer les moyens nécessaires. En tirant sa légitimité de décisions politiques et de dispositions juridiques et administratives plus ou moins contraignantes, la politique du sport prévoit ainsi tout un dispositif d'actions ciblant différents groupes. Sa particularité réside dans le fait que le sport peut être à la fois une source de problèmes, à cause de ses dérives, ou une source de solutions à des problèmes, notamment en termes de santé.

Une politique du sport concerne de nombreux acteurs et comporte plusieurs aspects importants. Premièrement, elle s'élabore et se développe à la fois de manière sectorielle et transversale, puisqu'elle se combine avec d'autres politiques publiques. On peut mentionner entre autres domaines importants, la santé, la jeunesse, les personnes âgées, l'aménagement du territoire, la mobilité, le tourisme, l'économie, le domaine public. Les autorités publiques collaborent ainsi fréquemment avec d'autres partenaires publics (services fédéraux, cantonaux ou communaux). Pour le succès d'une politique, la qualité de cette coopération verticale, notamment en matière de fixation des responsabilités, est essentielle.

Deuxièmement, la compétence de l'Etat fédéral en matière de sport reste largement subsidiaire par rapport aux cantons et aux communes, ainsi qu'au rôle fondamental exercé par les acteurs privés (clubs sportifs, fédérations, etc.). Il est responsable en matière de sport scolaire (loi fédérale sur l'encouragement du sport) et d'infrastructures sportives à caractère national (centres de formation et de performance tel que Macolin), ainsi que de la mise en place du programme d'encouragement du sport « Jeunesse + Sport (J+S) ». Par contre, l'Etat fédéral n'a pas la responsabilité de réguler et d'organiser des championnats, de former des joueurs ou de contrôler le bon fonctionnement des clubs. Etant donné que la pratique du sport est considérée comme d'utilité publique, il va toutefois

chercher à collaborer avec des prestataires privés par différentes actions ciblées. Le succès d'une politique du sport est donc également tributaire de la qualité de la coopération horizontale entre entités publiques et privées.

Troisièmement, une politique du sport se caractérise par un degré relativement important de segmentation et de différenciation des bénéficiaires. Le paysage du sport en Suisse est en effet composé d'une multitude d'acteurs pouvant être regroupés selon les segments de l'organisation du sport (sport organisé, sport non-organisé, sport scolaire, etc.), l'objectif recherché (performance, loisirs, bien-être, etc.) et les groupes de bénéficiaires (enfants, adultes, aînés, etc.).

Enfin, ce sont les plus petites unités politico-administratives, les communes, qui assument la plus grande part des investissements en matière de sport en Suisse. La charge financière représente en règle générale plus de 75% de l'ensemble des dépenses pour atteindre plus de 1 milliard CHF par année². Cela est principalement dû au fait que ce niveau territorial est responsable et quasi-souverain dans la construction, l'entretien et l'exploitation des installations sportives. Dans la mesure où elles en sont les propriétaires et en assurent le financement, les communes régissent ainsi les conditions d'accès aux installations sportives aux clubs ou aux écoles (stades et terrains, salles de sport, piscines, etc.), ainsi que l'accès aux espaces boisés et au réseau pédestre.

En vertu du fédéralisme, les Communes accomplissent les tâches qui leur sont conférées par les cadres juridiques fédéraux et cantonaux, mais disposent également de compétences propres pour les cas qui ne sont pas prévus par la loi. Il est courant de leur attribuer une compétence de proximité qui consiste notamment à mettre en place des actions qui touchent directement la vie quotidienne de la population locale.

Concernant la politique du sport, les communes fondent principalement leur action sur l'article 68 de la Constitution fédérale et sur la Loi fédérale du 17 juin 2011 sur l'encouragement du sport et de l'activité physique, ainsi que ses ordonnances d'application. En règle générale, elles

² Pour l'année 2010, les communes ont dépensé 1.35 milliard CHF pour la gestion, le fonctionnement, l'entretien ou le subventionnement d'installations sportives de même que pour la promotion et l'encouragement d'activités et de manifestations sportives, alors que les cantons ont dépensé 232 millions CHF à ces fins. Office fédéral du sport. (2015). Concept de la Confédération concernant le sport populaire. Berne : Confédération suisse.

s'appuient également sur une loi cantonale, des plans directeurs, des concepts ou des conditions-cadres, l'identification d'un problème et d'un enjeu public lié au sport et des objectifs qu'elles se sont fixés afin d'y répondre. De nombreuses communes et villes suisses ont en effet mis en place une politique du sport. Elles procèdent à la construction et l'entretien d'installations sportives ou la mise en place d'actions ciblées encourageant la population locale à pratiquer une activité sportive. Une grande partie d'entre elles se sont dotées d'un service spécialisé ou d'un délégué aux sports. Il existe une « Association suisse des services des sports » qui réunit plus de 40 communes romandes sur 135 membres au total.

Concrètement, la Ville de Neuchâtel respecte la loi cantonale sur le sport de 2013 et elle est attentive aux discussions du Conseil fédéral qui a élargi sa vision (concept concernant le sport populaire, concept concernant la relève et le sport d'élite, concept concernant les infrastructures sportives). La Ville met à disposition du public et des sociétés sportives des infrastructures depuis fort longtemps. La création du « Service des sports » en 1973 marque le début d'une politique du sport plus développée. Depuis lors, de nombreuses actions d'encouragement sont mises en œuvre, par exemple l'organisation de camps multisports, un soutien aux sportifs méritants ou l'accueil de manifestations sportives d'envergure. Elles suivent l'objectif de promouvoir et de soutenir le sport sous toutes ses formes, en ciblant différents segments de l'organisation du sport (sport associatif, sport d'élite, sport scolaire, etc.). De façon générale, la Ville est sensible à l'évolution permanente et rapide du sport ainsi qu'aux bénéficiaires qui sont de plus en plus exigeants, notamment en matière d'accès aux différents lieux.

A la lumière de ce contexte, la politique du sport de la Ville ne peut uniquement se reposer sur ses acquis. Elle doit non seulement chercher à les consolider mais également à anticiper et s'adapter à de nouvelles réalités en repensant voire en innovant dans son approche du sport. Cela permet d'atteindre les objectifs de politique publique définis en Ville de Neuchâtel et de maximiser l'impact bénéfique du sport sur la population neuchâteloise.

4. Politique du sport au niveau fédéral et cantonal

Le contexte de mise en œuvre de la politique du sport de notre Ville se caractérise par le développement de la politique du sport de la Confédération suisse, en particulier par la mise en place de nombreux programmes d'encouragement du sport, et la politique du sport du Canton de Neuchâtel, qui vient notamment d'adopter une nouvelle loi sur le sport et qui soutient le mouvement sportif par le biais des bénéficiaires des loteries. Ces évolutions au niveau national et cantonal influencent la mise en œuvre de notre politique communale du sport.

4.1. Au niveau fédéral

La Confédération suisse dispose d'une politique du sport depuis la fin du 19^{ème} siècle. A l'origine associée à la préparation au service militaire, celle-ci comporte aujourd'hui de nombreuses dimensions qui se manifestent notamment par un soutien au sport de la relève et d'élite, au sport populaire (ou « sport pour tous »), ainsi qu'à la construction et à l'entretien d'installations sportives d'importance nationale. Ses actions tirent notamment leur légitimité de la Constitution fédérale et de la Loi sur l'encouragement du sport, ainsi que du Concept du Conseil fédéral pour une politique du sport en Suisse (CCFPSS) qui est actuellement en cours de révision.

4.1.1. Constitution fédérale

A la fin du 19^{ème} siècle, l'encouragement du sport était du ressort de l'Armée. Formalisé dans la Loi sur l'organisation militaire de 1874, celui-ci se manifestait par l'obligation de dispenser des cours de gymnastique à l'école afin de préparer les futures recrues au service militaire. La reconnaissance de l'impact du sport sur d'autres aspects, tels que l'éducation, la santé et, tout particulièrement, l'image du pays à l'étranger, n'est apparue qu'au milieu des années 1960. Or, la Confédération suisse ne disposait pas de base constitutionnelle pour mettre en place des mesures en ce sens.

Cet obstacle fut franchi en 1970, lorsque la Constitution fédérale du 29 mai 1874 s'est vue dotée d'un nouvel article (art. 27^{quinquies} aCst.) stipulant que :

¹La Confédération a le droit d'édicter des prescriptions sur la pratique de la gymnastique et des sports par la jeunesse. Elle peut, par une loi, rendre obligatoire l'enseignement de la gymnastique et des sports dans les écoles. Il appartient aux cantons d'appliquer les prescriptions fédérales dans les écoles.

²Elle encourage la pratique de la gymnastique et des sports chez les adultes.

³Elle entretient une école de gymnastique et des sports.

⁴Les cantons et les organisations intéressées seront consultés lors de l'élaboration des lois d'exécution.

L'adoption de cet article, qui présente une vision très large du sport, permet notamment à la Confédération de favoriser le sport hors école tant pour les garçons que pour les filles, de légiférer par le biais d'une loi sur le sport, ainsi que de contribuer à la création d'installations sportives. En tenant compte des évolutions de la société et du sport, il a été amendé en 2000, peu de temps après la révision totale de la Constitution fédérale du 18 avril 1999. Cet article (art. 68 Cst.) stipule désormais que :

¹La Confédération encourage le sport, en particulier la formation au sport.

²Elle gère une école de sport.

³Elle peut légiférer sur la pratique du sport par les jeunes et déclarer obligatoire l'enseignement du sport dans les écoles.

Le nouvel article a donc gagné en clarté et en concision, ne fait plus référence à la notion de gymnastique et, en parallèle à l'encouragement du sport, accorde également de l'importance à la formation dans ce domaine.

4.1.2. Loi fédérale sur l'encouragement du sport

Adoptée en 2011 sur la base de la Loi sur l'encouragement de la gymnastique et les sports (LEGS)³, la Loi sur l'encouragement du sport (LESp) formalise notamment les rapports entre les différents acteurs impliqués dans la politique du sport.

Au niveau horizontal, elle garantit le caractère subsidiaire de l'intervention de l'Etat par rapport aux acteurs privés (fédérations, clubs, etc.). Dans ce cadre, ce dernier n'intervient que si l'engagement privé se révèle insuffisant ou que l'intervention publique paraît nettement plus efficace. Au niveau vertical, l'engagement de la Confédération est effectué en étroite concertation avec les cantons et les communes et subsidiairement aux mesures prises à ces deux échelons.

Au niveau des enjeux et des objectifs fixés par la LESp, il est principalement question de répondre au manque d'activité physique des enfants causant des déficits moteurs et surpoids, de garantir l'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école, ainsi que de favoriser le sport de compétition. Plusieurs ordonnances fédérales viennent ensuite préciser ces dispositions, notamment en ce qui concerne le programme J+S, le sport des aînés et le sport des apprentis.

4.1.3. Concept du Conseil fédéral pour une politique du sport en Suisse

Publié en 2000, le CCFPSS est un document stratégique qui présente les grandes orientations de la politique du sport de la Confédération pour le début du 21^{ème} siècle, en particulier son rôle et ses responsabilités dans différents champs d'intervention. Basé sur un concept similaire datant de 1978 (« Concept du Sport suisse »), et en adoptant une vision très englobante du sport, il présente plusieurs enjeux auxquels la Confédération aimerait donner une réponse, tels que la sédentarité de la population, le manque de représentation des femmes dans le sport, les dérives du sport ou le manque de soutien au sport d'élite.

Il présente cinq axes d'intervention : la santé, l'éducation, la performance, l'économie et le développement durable. Chacun de ces axes se

³ Au-delà de l'édition des prescriptions sur la gymnastique dans les écoles, les apports majeurs de la loi résident dans la création du programme J+S pour les jeunes âgés de 14 à 20 ans, le soutien au mouvement sportif et à l'organisation de manifestations sportives, ainsi qu'à la construction d'installations sportives.

dissémine ensuite dans trois domaines de compétence principaux : « le sport pour tous », « le sport d'élite » et « le sport spectacle » et cherche à respecter quatre principes fondamentaux que sont l'autonomie des organisations sportives privées, la subsidiarité de la promotion du sport par la Confédération, l'utilité publique et l'opposition aux dérives du sport.

La mise en œuvre des différentes mesures qu'il contient a été évaluée quelques années plus tard et, notamment suite à l'adoption de la LESP, a donné naissance en 2015 à trois concepts singuliers qui présentent une vue générale de la Confédération en matière de promotion du sport :

- 1) Concept concernant le sport populaire (favoriser la pratique sportive, intégrer les migrants et les communautés étrangères, encourager le travail bénévole, favoriser l'accès aux infrastructures, etc.).
- 2) Concept concernant la relève et le sport d'élite (encourager les sportifs, développer les talents, former les entraîneurs, soutien aux fédérations nationales, contribuer à l'organisation de manifestations sportives d'envergure, etc.).
- 3) Concept concernant les infrastructures sportives (soutenir la construction d'infrastructures, encourager la qualité et l'innovation, participer à la rénovation de bâtiments, etc.).

Ces trois concepts viennent de sortir de la phase de consultation et le Département fédéral de la Défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) est actuellement chargé d'élaborer un plan d'action comprenant un ensemble de mesures concrètes.

4.1.4. Conception des installations sportives d'importance nationale

La Conception des installations sportives d'importance nationale (CISIN) a été adoptée en 1996 par le Conseil fédéral en application de l'article 13 de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT). A la fin des années 1990, il s'agissait de faire face au manque et à la vétusté d'installations sportives d'importance nationale et de pouvoir offrir les meilleures conditions possibles aux fédérations sportives nationales et d'autres acteurs du sport pour l'accueil de compétitions et de manifestations sportives d'envergure nationale et internationale. A ces fins, le Parlement suisse a accepté quatre crédits d'engagements entre 1998 à 2012 pour un montant total de 164 millions CHF et jusqu'à hauteur de 25% des frais de construction pour les projets choisis.

4.1.5. Autorités fédérales en charge du sport

La formulation et la mise en œuvre de la politique du sport au niveau fédéral sont principalement assumées par le Conseil fédéral, le DDPS et son unité administrative, ainsi que par l'OFSPPO. Leurs compétences sont formalisées dans la LESp en ses articles 26, 30 et 31.

Le Conseil fédéral a la responsabilité d'édicter des dispositions d'exécution et peut habiliter l'OFSPPO à édicter des dispositions techniques en matière de formation et sur le programme J+S.

Le DDPS poursuit huit objectifs dont la promotion du sport et l'adaptation des bases légales dans le domaine du sport. Ses responsabilités consistent à :

- a. définir les disciplines sportives et les différents groupes cibles du programme «Jeunesse et sport», ainsi que les critères déterminant le soutien des groupes cibles;
- b. définir les critères déterminant la reconnaissance des prestataires de cours et de camps du programme «Jeunesse et sport»;
- c. fixer les conditions de prêt du matériel et régler la participation aux frais;
- d. définir les filières d'études et fixer les taxes d'inscription et les taxes d'examen de la Haute école fédérale de sport;
- e. édicter des dispositions concernant la gestion des fonds de tiers;
- f. décider de l'octroi de contributions fédérales aux projets de recherche en sciences du sport (art. 31 LESp).

Fondé en 1999, l'OFSPPO est une des sept unités administratives du DDPS. Sur la base d'un mandat de prestation du Conseil fédéral, cet office est chargé de mettre en œuvre la politique fédérale en matière de sport. Ses activités principales s'articulent autour de quatre axes stratégiques : l'encouragement général du sport et de l'activité physique (programmes et mesures, recommandations, etc.), la formation (enseignement, recherche, développement, etc.), le sport d'élite (soutien aux fédérations sportives nationales, formation des entraîneurs, travaux de recherche, etc.), l'éthique et la sécurité (lutte antidopage, prévention de la violence et de la corruption, etc.).

D'un point de vue organisationnel l'OFSPPO est organisé selon cinq unités, notamment la politique du sport et ressources internes et le sport des jeunes et des adultes. L'office compte près de 500 collaborateurs.

4.1.6. Programmes et mesures d'encouragement du sport

Convaincu de l'impact du sport pour la santé, l'intégration sociale, la performance et l'éducation, l'OFSPPO a mis en place de nombreux programmes d'encouragement au sport qui sont ensuite mis en œuvre au niveau national, cantonal et communal. Ceux-ci sont destinés au sport scolaire, au sport de la relève et d'élite, ainsi qu'au sport populaire et couvrent toutes les catégories d'âge.

Au niveau du sport populaire, nous pouvons notamment mentionner la conception et la supervision du programme J+S qui offre des cours et des camps aux enfants et adolescents de 5 à 20 ans dans 75 disciplines sportives ainsi que « La Suisse bouge », qui encourage la population suisse à pratiquer une activité physique et incite les communes à créer des offres sportives attractives. Pour des raisons de financement, le concept « L'école bouge », qui encourageait les écoliers jusqu'ici à pratiquer une activité physique pendant au moins 20 minutes en dehors des heures d'éducation physique et sportive a été supprimé au 1^{er} janvier 2017.

Au niveau du sport de la relève et du sport d'élite, l'OFSPPO vise notamment à offrir des conditions d'entraînement optimales par la mise à disposition d'infrastructures et d'équipements sportifs de premier ordre (Centres sportifs de Macolin et de Tenero), ainsi que des prestations et des contributions financières directes aux espoirs et aux athlètes professionnels.

4.1.7. Programmes et mesures de lutte contre les dérives du sport

Les programmes de lutte contre les dérives du sport s'articulent tout particulièrement autour de la lutte contre le dopage et la violence dans le sport. Dans le premier cas de figure, la Confédération (ainsi que Swiss Olympic) finance les activités de la fondation Antidoping Suisse qui constitue un centre de compétences indépendant en la matière, en effectuant notamment des contrôles et en élaborant des campagnes d'information et de prévention. Dans le second cas de figure, l'OFSPPO, en partenariat avec l'Office fédéral de la police (FEDPOL) met notamment en place des mesures de sécurité technique et policières, des mesures de prévention et tient une banque de données sur l'hooliganisme. L'OFSPPO

a également mis en place le programme « Cool and Clean » qui sensibilise en particulier les jeunes sportifs aux dangers de la consommation d'alcool et de tabac.

4.2. Au niveau cantonal

En vertu du fédéralisme, les cantons disposent d'une marge de manœuvre relativement importante en matière d'encouragement du sport. Sur la base du cadre juridique fédéral et cantonal, et par l'intermédiaire de différentes autorités publiques, ils interviennent notamment dans le cadre de l'aménagement des trois heures obligatoires d'éducation physique, de la construction d'installations sportives (d'importance cantonale), d'un soutien financier pour les clubs sportifs par le biais d'un « fonds du sport » alimenté par les bénéfices des loteries et de la formation des futurs maîtres d'éducation physique (par le biais des hautes écoles). Les cantons coordonnent également leurs activités, échangent des informations et formulent des recommandations communes sur le thème du sport par le biais de la Conférence des répondants cantonaux du sport (CRCS)⁴ qui est également l'organe de conseil de la Conférence intercantonale des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) en matière de politique du sport.

Dans ce contexte, la politique du sport du Canton de Neuchâtel est principalement articulée autour d'un cadre juridique cantonal, de la répartition des compétences entre le Conseil d'Etat, le Département de la justice, de la sécurité et de la culture (DJSC), le Service des sports et la Commission cantonale des sports, la mise en place de programmes et de mesures d'encouragement du sport et d'un financement du sport, assuré en partie par les bénéfices des loteries.

4.2.1. Constitution de la République et du Canton de Neuchâtel du 24 septembre 2000

Les compétences du canton (ainsi que des communes) en matière de sport sont formalisées dans la Constitution de la République et du Canton de Neuchâtel du 24 septembre 2000. Dans ce cadre, il revient à l'Etat et aux communes d'assumer la tâche d'encourager le sport (art. 5, al. 1 lit. p Cst-NE).

⁴ Pour davantage d'information, se référer au Règlement de la Conférence des répondants cantonaux du sport (CRCS), du 12 juin 2012.

4.2.2. Loi sur le sport du Canton de Neuchâtel du 1^{er} octobre 2013

Tout comme de nombreux cantons suisses, le Canton de Neuchâtel dispose d'une Loi sur le sport (LSport). Adoptée le 1^{er} octobre 2013, celle-ci « a pour but d'encourager le sport et l'activité physique à tous les niveaux et pour l'ensemble de la population dans une perspective de promotion de la santé, de développement de la personnalité, d'intégration et de cohésion sociale, en tenant compte des valeurs qu'ils véhiculent et de leur importance éducative, sociale et culturelle » (art. 1 LSport).

En s'appuyant sur une perspective très large de la fonction du sport, la LSport fixe les compétences et responsabilités aux différents unités politiques et organes de l'Etat en charge du sport. Elle décrit également les différents champs d'action de l'encouragement du sport (sport d'élite et espoirs, sport associatif et pour tous, éducation physique et sportive, sport scolaire facultatif, manifestations sportives) et présente un ensemble de mesures et de moyens mis en œuvre afin d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés (mesures d'aménagement du territoire destinées à la création d'espaces de sport, inventaire des installations sportives, etc.).

4.2.3. Autorités cantonales en charge du sport

La conception, la définition et la mise en place de la politique du sport cantonale est du ressort du Conseil d'Etat et du département en charge des questions sportives. En l'espèce, le Conseil d'Etat « exerce la haute surveillance sur les interventions du canton et des communes dans les domaines du sport et de l'éducation physique et sportive, dont il définit la politique générale, en collaboration avec les commune » (art. 5, al. 1 LSport). Dans ce cadre, il est notamment responsable de l'application de la LESp et de la LSport, d'adopter le concept cantonal du sport, ainsi que de régler les compétences en matière d'enseignement de l'éducation physique et sportive pour toutes les écoles publiques et privées.

Sur la base de l'article 6 de la LSport, le DJSC dispose d'une fonction stratégique puisqu'il a la responsabilité de déterminer la pédagogie scolaire en matière d'éducation physique et sportive et d'élaborer le concept cantonal du sport. Il dispose également d'une fonction de coordination dans le sens où il collabore avec d'autres institutions publiques en charge de domaines proches du sport (santé ou tourisme) et coordonne les mesures prises par les différents services cantonaux dans le domaine du sport et de l'éducation physique et sportive.

La mise en œuvre de la politique du sport est ensuite assurée par le Service cantonal des sports. En vertu de l'article 7 de la LSport, celui-ci

assure la mission de promouvoir le sport et l'éducation physique et sportive sur le territoire neuchâtelois, de favoriser la coordination entre les différents acteurs du sport et de donner une orientation en matière de sport. Il vise également à devenir un organe de référence en matière de politique du sport. De manière analogue à de nombreux cantons, cette politique s'appuie sur les cinq axes d'intervention du CCFPSS.

En reconnaissant également la contribution du sport pour la cohésion sociale, et en collaboration avec d'autres acteurs (les communes, les services de l'enseignement obligatoire et post-obligatoire et de l'orientation, les écoles, etc.), la politique du sport se manifeste par la mise en place et le suivi de nombreux programmes et mesures, tels que l'encouragement à la formation dans le domaine du sport, la tenue d'un inventaire des installations sportives, l'administration du programme J+S sur le territoire neuchâtelois, l'organisation de camps de sports ou encore le soutien à des manifestations sportives. A ces fins, le Service cantonal des sports peut compter sur cinq collaborateurs, représentant 3,7 EPT, dont un chef de service.

Il existe également une Commission cantonale des sports (CCS) dont les modalités d'organisation et les compétences sont précisées aux articles 10 et 11 de la LSport. La CCS est une commission consultative de 15 membres nommée par le Conseil d'Etat sur proposition du DJSC et représentant les différentes régions, les communes ainsi que différents secteurs d'activité liés au sport. Fonctionnant de manière relativement autonome (elle se constitue d'elle-même, élabore ses propres règles de fonctionnement et organise librement son travail), celle-ci a pour but de fournir des conseils dans le domaine du sport et de l'éducation physique et sportive sur des questions importantes (concept cantonal du sport, subventions, information, etc.) soumises par différents organes de l'Etat. Elle peut également faire remonter des idées ou projets au Conseil d'Etat susceptibles de contribuer au développement du sport dans le canton.

4.2.4. Programmes et mesures d'encouragement du sport du Canton de Neuchâtel

Le Canton de Neuchâtel, par l'intermédiaire de son Service des sports a mis en place plusieurs programmes et mesures d'encouragement du sport qui concernent principalement le sport scolaire, la mise en œuvre du programme J+S sur le territoire neuchâtelois, ainsi que le développement du sport associatif et « pour tous » (i.e. le sport non-organisé). Le Service joue également le rôle de facilitateur et de coordinateur dans la construction et le développement d'infrastructures sportives et assume le

secrétariat de l'organe de répartition des bénéfices des loteries pour le sport (voir 3.2.6.).

La promotion de l'éducation physique et sportive constitue une des priorités du Service cantonal des sports. Elle s'intègre d'ailleurs dans un des cinq axes d'intervention du CCFPSS (éducation). Bien qu'il ne dispose pas de compétence directe en matière de pédagogie, le Service participe cependant à de nombreuses réunions thématiques avec le service de la formation post-obligatoire, l'OFSPPO ou Swiss Olympic et collabore avec les établissements scolaires. Il soutient en particulier le développement du sport scolaire facultatif qui a notamment pour objectif de compléter l'éducation physique obligatoire et d'offrir aux élèves la possibilité de découvrir de nouveaux aspects du sport et de nouvelles disciplines. En principe, celui-ci ne peut pas remplacer les cours obligatoires d'éducation physique et sportive et ne se trouve pas en concurrence avec les clubs ou les associations sportives. Comme définit dans le Règlement cantonal du sport scolaire facultatif, il « *comprend les cours de branches sportives et les manifestations ou compétitions sportives organisés par l'école en dehors de l'horaire normal des leçons pour approfondir et compléter le programme ordinaire d'éducation physique.* »⁵. Concrètement, il se pratique principalement sous la forme de leçons ou d'entraînements hebdomadaires réguliers en dehors des heures scolaires, qui s'étendent généralement sur la durée d'un semestre.

Le Service cantonal des sports encourage également l'organisation de journées de sport, de tournois, de camps de ski pour les écoles et de manifestations. Au plan national, sont par exemple organisées, des compétitions de football, de ski de fond et de unihockey, ainsi que la Journée suisse de sport scolaire (JSSS). Au niveau cantonal, d'autres sports viennent compléter le tableau.

Le Service collabore avec les services de l'enseignement obligatoire et post-obligatoire pour l'organisation, la promotion et la mise en pratique des concepts « Sports-Arts-Études » et « Sport-Elite ». Le premier concept a pour but de permettre à des élèves en formation et particulièrement doués sur le plan sportif ou artistique de concilier l'accomplissement d'une scolarité d'enseignement obligatoire ou post-obligatoire à plein temps répondant à leurs aptitudes avec la pratique intensive et exigeante d'une discipline sportive et artistique. Le second concept offre la possibilité de concilier la formation et la pratique sportive

⁵ Règlement cantonal du sport scolaire facultatif, art. 1

aux gymnasiens menant une activité intensive et dont le niveau national ou international est attesté par la fédération sportive.

Une autre tâche du Service cantonal des sports consiste à diriger et mettre en place le programme J+S sur son territoire. Il est notamment responsable d'allouer les subsides de la Confédération aux clubs et aux associations sportives et de dispenser des formations aux moniteurs, aux entraîneurs, aux coaches sportifs, ainsi qu'aux experts, notamment par le biais de l'organisation de cours de perfectionnement et de camps de sport J+S à l'échelle du Canton (J+S BEJUNE). Dans ce cadre, par le fait que le Service soit reconnu comme établissement d'affectation du service civil, celui-ci peut engager des civilistes au sein de ces camps. En 2014, de nombreux clubs, associations ou écoles ont pu bénéficier d'une aide financière de plus de 1.35 million CHF. Le service a organisé 65 cours de formations et réuni 1369 personnes. Actuellement, le Canton de Neuchâtel peut compter sur 143 experts, 2453 moniteurs, 300 coaches et 104 entraîneurs de la relève.

En matière de sport associatif et de sport « pour tous », le Canton, en collaboration avec les communes, encourage le développement du sport en offrant des services de conseil et d'information et en collaborant avec d'autres acteurs du sport. Sur cette base, le Service tient un inventaire des clubs et des associations sportives qui est régulièrement mis à jour. Il offre également un service d'information par la publication mensuelle d'une lettre d'information sur l'actualité sportive du Canton de Neuchâtel.

Depuis 2006, le DJSC décerne chaque année le Prix du mérite sportif neuchâtelois. Ce prix est complémentaire à celui organisé par la Ville et s'en différencie de par ses critères et sa sélection. Celui de la Ville distingue en effet tous les sportifs et clubs communaux qui se sont vu décerner un titre lors d'une compétition. De son côté, le prix cantonal permet de récompenser, dans diverses catégories, des sportifs d'élite ou entités sportives domiciliés dans tout le canton, qui se sont particulièrement distingués par leurs qualités sportives au niveau national et international ou par leur engagement pour la promotion du sport dans le Canton, mais qui n'ont pas forcément obtenu de titre. Un panel de candidats sélectionnés par un jury fait ensuite l'objet d'un vote de la population pour désigner 5 à 6 élus.

Dès 2018, le Canton n'aura plus pour mission de faciliter l'accès de chalets aux directions d'école et n'offrira plus la possibilité de louer des maisons de vacances. C'est une société anonyme qui servira de lien pour l'organisation des camps de ski. Le Canton continuera toutefois à

organiser des séjours et des week-ends « sport pour tous » et à tenir un agenda sportif régional.

Finalement, le Service cantonal du sport, en collaboration avec les Communes, tient un inventaire des installations sportives cantonales, intercommunales et communales, ainsi que des équipements qui appartiennent aux entités sportives, rendu accessible au public par un système informatisé (@gis). Il est également chargé de mettre en place un concept des installations sportives d'importance cantonale (CISIC) qui est le pendant cantonal de la CISIN. Initié par le Service cantonal des sports en 2014, et en collaboration avec les Services des sports des Villes de la Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, ce document stratégique lui permettrait de favoriser la création et la répartition d'infrastructures sportives sur le territoire neuchâtelois dans une logique coordonnée et équilibrée. Les installations d'importance cantonale ou régionale (exception faite de celles qui poursuivent un but lucratif) peuvent obtenir une subvention cantonale selon des critères fixés par le Conseil d'Etat.

4.2.5. Bénéfices des loteries

Les loteries jouent un rôle fondamental dans le développement du sport au niveau cantonal, en particulier en ce qui concerne la relève et le sport d'élite qui peinent souvent à obtenir le soutien financier de partenaires privés. Dans ce cadre, les deux loteries suisses distribuent 1/6ème de leur bénéfice pour le développement du sport, ce qui pour l'année 2010, représente plus de 100 millions CHF alloués aux 26 « fonds cantonaux des loteries et du sport ». Environ 1/3 du montant alloué au sport en Suisse est attribué par la Loterie Romande aux six Fonds romands (Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais, Vaud).

Les Fonds du sport sont gérés par un organe de répartition institué par l'autorité exécutive cantonale et dont le mode d'organisation et les responsabilités sont notamment formalisées dans la Convention intercantonale sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice de loteries et paris exploités sur le plan intercantonal ou sur l'ensemble de la Suisse⁶. Dans certains cas de figure, la loi cantonale sur le sport, parfois accompagnée d'un règlement d'application, vient détailler leurs activités. Ces organes sont chargés de redistribuer la dotation du fonds dans l'atteinte de ses objectifs sportifs.

⁶ Les autres domaines d'intervention, tels que la culture, l'éducation, la santé ou encore le sport handicap sont précisés dans les conditions-cadre concernant la répartition des bénéfices de la Loterie Romande par les organes cantonaux.

Les modalités d'organisation et le principe de distribution des bénéfices de la Loterie Romande au sport dans le Canton de Neuchâtel sont fixés par la LSport (art. 30), l'Arrêté concernant la répartition de la part des bénéfices de la Loterie Romande en faveur du sport (ARLoS), ainsi que par les Directives internes de la commission LoRo-Sport Neuchâtel. L'organe de répartition neuchâtelois institué par le Conseil d'Etat - la commission LoRo-Sport Neuchâtel - a pour mission de gérer et de répartir la part neuchâteloise du bénéfice de la Loterie Romande en faveur du sport. Sur cette base, la commission soutient de nombreux acteurs du sport, tels que les clubs, les sociétés sportives, les associations, les communes, les sportifs, mais également des manifestations sportives.

Plusieurs critères sont nécessaires afin d'obtenir un soutien financier. Une association sportive doit, en principe, faire partie de Swiss Olympic par l'intermédiaire de sa fédération nationale et être reconnue par le programme J+S. Les clubs et les sociétés sportives doivent quant à eux poursuivre des buts d'utilité publique. Dans les deux cas de figure, ces acteurs du sport doivent démontrer leur contribution pour le développement du sport, en particulier pour la jeunesse et le sport populaire. Le montant du soutien va ensuite dépendre du type d'activité, du nombre de membres et des comptes de l'organisation. Sur cette base, en 2015, pas moins de 1.3 million CHF ont été alloués à tous ces acteurs. Ceux-ci, de même que les communes, peuvent également faire une demande de soutien financier pour l'achat de matériel sportif (équipement important et durable). Dans ce cadre, le fonds du sport contribue en principe entre 10% et 20% de la dépense effective. Dans la même veine, ceux-ci peuvent soumettre une demande de soutien pour la construction et la maintenance (transformation, rénovation, agrandissement, etc.) d'installations sportives⁷ situées sur le territoire neuchâtelois. En règle générale, le taux de soutien est fixé à 10% de la valeur de l'infrastructure pour les communes et à 20% pour les trois autres acteurs.

Le fonds aide également les jeunes sportifs à être performants dans leur sport, notamment lorsque les contributions des sponsors se font rares. Afin d'obtenir une aide, les jeunes sportifs doivent respecter plusieurs critères, notamment être détenteur d'une Swiss Olympic Talent Card, participer à des compétitions nationales, européennes ou internationales, ou être admis dans une structure de sport-étude. Le montant du soutien dépend ensuite du potentiel de l'athlète, du niveau de préparation nécessaire en vue d'une participation à des compétitions internationales

⁷ Exclusion faite des frais d'entretien.

et du coût lié à sa pratique, mais ne peut pas dépasser plus de 50% de son budget annuel. Le montant se situe en règle générale entre 1'000 et 10'000 CHF. En 2015, près de 200'000 CHF ont été attribués à 42 sportifs domiciliés dans le canton de Neuchâtel.

Finalement, le fonds contribue au financement des manifestations sportives, pour un montant total de 201'111 CHF (2015) et à des actions ou groupements à caractère spécial⁸, pour un montant total de 350'583 CHF (2015). Ainsi, en 2015, plus de 2.3 millions CHF ont été alloués au sport neuchâtelois par l'intermédiaire du fonds du sport.

4.2.6. Restructuration de la politique cantonale du sport

Par le biais des mesures présentées ci-avant, le Canton de Neuchâtel constitue une partie prenante du développement du sport sur le territoire neuchâtelois. Néanmoins, il convient de souligner que le Service cantonal des sports a été restructuré en 2016, avec notamment un changement à sa tête et une réduction de ses effectifs. Cette dernière fait suite à la suppression de certaines offres sportives, notamment le transfert de la gestion locative des chalets à une société privée. Cette réforme n'a pas de conséquences sur les communes, hormis pour les écoles en matière d'organisation de camps de ski.

4.2.7. Sport et Université

En complément à la politique cantonale du sport, il faut mentionner que l'Université de Neuchâtel dispose elle-même, d'un Service des sports qui propose aux étudiantes et aux étudiants deux structures distinctes dans le domaine du sport, le SePS et le SUN. La filière d'études en Sciences et Pratique du Sport (SePS) de niveau Bachelor et Master forment les étudiants dans les domaines du sport et de l'éducation. Le SUN (Sport universitaire de l'Université de Neuchâtel) gère, anime et développe le sport universitaire, en offrant une palette d'activités physiques afin d'encourager la communauté universitaire à intégrer le sport dans son mode de vie.

N'étant pas propriétaire d'infrastructures sportives, le Service de sports de l'Université loue des salles auprès de l'éorén (salles de gymnastique du Mail), de la Ville de Neuchâtel (salles de la Maladière, de la Riveraine et diverses salles de collège) et du syndicat intercommunal des patinoires (local affecté en fitness).

⁸ Par exemple, les camps sportifs scolaires, le parrainage de l'émission « le Canal sportif » sur Canal Alpha ou le soutien de centres régionaux de performance.

Fruit d'un partenariat entre la Fédération internationale de football association (FIFA), l'Université de Neuchâtel, la Ville et le Canton de Neuchâtel, le Centre International d'Etude du Sport (CIES) propose également différents programmes de formations. Le CIES développe dans une perspective de type multidisciplinaire, à savoir juridique, sociologique, géographique, historique et managériale, des activités de recherche, de formation et de consulting au service de la communauté sportive.

5. Politique du sport de la Ville

Le sport constitue une des politiques sectorielles importantes de la Ville. Notre Conseil a défini plusieurs objectifs, prévu une unité administrative spécifique, le développement de partenariats et de collaborations avec des acteurs privés et publics, la mise à disposition d'installations sportives, ainsi que la mise en place d'actions d'encouragement du sport ciblant des groupes de bénéficiaires selon différents segments de l'organisation du sport.

De manière générale, la Ville encourage le sport par la mise à disposition d'un nombre important d'installations sportives à l'usage d'une grande partie du tissu associatif neuchâtelois à des conditions tarifaires attractives. La Ville cherche constamment à développer des synergies entre les acteurs du sport. A ces fins, elle a notamment mis en place plusieurs collaborations avec les communes environnantes afin de contribuer au renforcement des communautés d'intérêts régionales en matière de sport. Nous collaborons également avec de nombreux acteurs privés.

Les clubs sportifs ont la possibilité de bénéficier de la gratuité de l'utilisation de certains équipements sportifs⁹, d'une formation spécifique les aidant à améliorer leur capacité financière ou d'un soutien financier pour l'utilisation de locaux qui ne sont pas de la propriété de la Ville. Nous contribuons également à la promotion de l'éthique et du fair-play. Au niveau de l'encouragement du sport de la relève et d'élite, la Ville soutient notamment le développement de plusieurs clubs de pointe et dispose de trois centres régionaux de performance reconnus par Swiss Olympic. Nous décernons également un prix pour les athlètes et les clubs sur la base de leurs résultats.

⁹ Gratuité pour les jeunes de moins de 20 ans selon article 52 du Règlement concernant les taxes et émoluments communaux (du 15 décembre 1999).

Au niveau du sport non-organisé, la Ville a mis en place plusieurs mesures et actions d'encouragement du sport ciblant les enfants et les adolescents. La mise en place du concept des « Ecoles du sport » et l'organisation de camps multisports en témoignent. Le sport des adultes, y compris les aînés, est également visé par des actions originales telles que l'« Urban Training » ou « Midi Tonus ». Celles-ci répondent notamment aux attentes de plus de 5'000 participants par année. Notre Conseil s'est également donné les moyens de développer des espaces de sport et de loisirs dans les quartiers tout en respectant la politique d'aménagement du territoire. En souhaitant contribuer au rayonnement et au développement économique de notre commune, nous soutenons également activement l'organisation de manifestations sportives d'envergure.

En cela, la politique du sport de la Ville couvre premièrement les attentes et les recommandations établies au niveau fédéral notamment en matière de santé, d'éducation, de performance et de promotion économique. Deuxièmement, elle respecte les compétences « de proximité » qui lui sont conférées par la LSport en matière de promotion et de soutien du sport sous toutes ses formes, la mise à disposition et l'inventorisation d'installations sportives, d'information aux usagers, de collaboration avec des acteurs du sport et d'organisation et de soutien aux manifestations sportives (art. 8 LSport). Finalement, elle prend en compte les motivations de la population suisse et neuchâteloise en matière de bien-être, de condition physique, de besoin de déconnexion, de détente ou de performance personnelle.

5.1. Enjeux de la politique du sport de la Ville

Une politique du sport ne peut se reposer sur ses acquis. La résolution de certains problèmes et enjeux requiert un effort constant et plus soutenu alors que de nouvelles tendances liées au sport font surface. A cet égard, le projet du Concept de la Confédération concernant le sport populaire (2015) nous rend en particulier attentifs à la croissance démographique et au vieillissement de la population, à l'augmentation de la taille des clubs, au manque d'offre d'activité sportive dans les écoles professionnelles et à la raréfaction des espaces naturels potentiellement propices à l'activité sportive. A l'égard du sport d'élite, le projet du Concept de la Confédération concernant la relève et le sport d'élite (2015) nous sensibilise notamment à la perte de compétitivité de la Suisse dans les compétitions internationales et au manque d'encouragement des sportifs et des entraîneurs.

Au niveau stratégique et opérationnel, la politique du sport de la Ville se trouve donc confrontée à certains enjeux parfois interdépendants qui impactent sur sa promotion et son soutien au développement du sport sous toutes ses formes.

5.1.1. Evolution et féminisation du sport

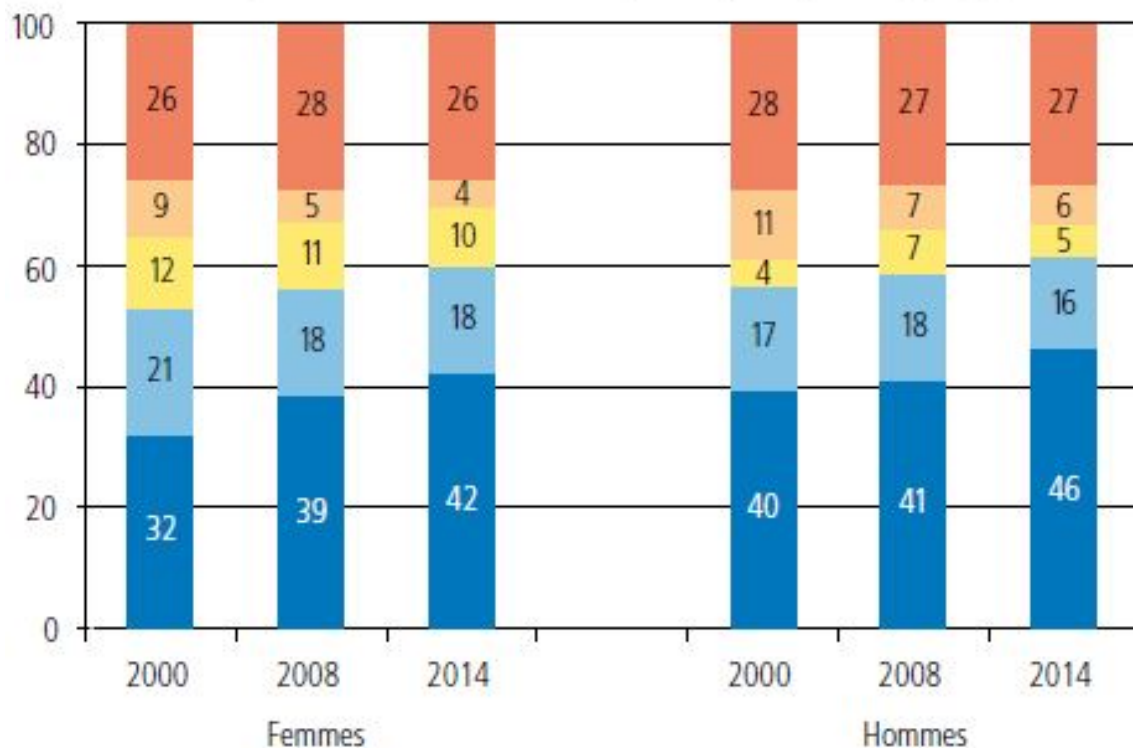
Depuis ces 30 dernières années, la pratique du sport en Suisse et à Neuchâtel a subi de nombreuses mutations caractérisées notamment par une augmentation de l'offre de sport non-organisé (centres de fitness, sports aériens, sports aquatiques, etc.), une diversification des motivations personnelles et une démocratisation des activités, en particulier auprès des femmes et des personnes âgées. Autant de phénomènes qui ont contribué à l'augmentation relativement importante de la fréquence de la pratique du sport, mais également à un déclin relativement conséquent du nombre de clubs sportifs qui est passé de plus de 27'000 en 1995 à moins de 19'000 en 2016.

Dans l'optique de mieux comprendre l'évolution des pratiques et les attentes du tissu associatif sportif, il serait utile, pour notre commune, de pouvoir s'appuyer sur des données à l'échelle cantonal comme le prévoit la loi sur le sport, or aucun reporting détaillé sur le sociétariat des clubs (nombre d'actifs) et son développement par discipline n'existe à ce jour sur le plan cantonal. Ces données brutes et leur analyse subséquente au niveau régional permettrait en effet d'améliorer les critères d'encouragement du sport et la qualité de nos actions qui, aujourd'hui, ne se limitent pas uniquement aux personnes et clubs dont le domicile se situe sur notre territoire communal.

Le prestataire historique du sport organisé subit également des transformations internes importantes qui se manifestent notamment par une augmentation de leur taille (liée à la disparition de certains clubs et aux fusions volontaires), par la difficulté d'engager et de fidéliser le personnel bénévole et de garantir le développement de la relève, ainsi qu'une augmentation sensible mais encourageante du nombre de filles et de femmes en leur sein. Notre Conseil a déjà mis en place une formation pour les clubs afin de les soutenir dans la récolte de fonds et nous pourrions envisager d'étendre cette démarche à d'autres domaines de compétences comme le management ou le droit.

Le graphique ci-dessous montre l'activité sportive en fonction du sexe (en %), en 2000, 2008 et 2014¹⁰ :

G 4.1: Activité sportive en fonction du sexe, 2000, 2008, 2014 (en %)



- plusieurs fois par semaine, trois heures ou plus au total
- au moins une fois par semaine, deux heures ou plus au total
- au moins une fois par semaine, mais moins de deux heures au total
- occasionnellement/rarement
- jamais

Remarque: nombre de personnes interrogées: 2000: 2058; 2008: 10242; 2014: 10622

Comme le précise le rapport de l'OFSP, « si le sport était encore l'apanage des hommes jeunes il y a une trentaine d'années, les seniors et les femmes sont aujourd'hui des sportifs tout aussi enthousiastes ». Il est encore souligné que « Si les écarts entre les sexes se sont réduits depuis dix ans en termes d'ampleur de l'activité sportive, on relève encore des différences notables au niveau des sports pratiqués. Tandis que la

¹⁰ Office fédéral du sport, *Sport suisse 2014. Activité et consommation sportives de la population suisse*, 2014

proportion de femmes est de plus de 80% dans les catégories aqua fitness, yoga/tai-chi/qi-gong, équitation et nordic walking, walking, elle est largement inférieure à 20% pour le hockey sur glace, le football et le tir. De nombreux autres sports, tels que le ski alpin, le jogging ou le badminton, attirent autant de femmes que d'hommes » (cf. annexe 1 pour voir le tableau détaillé de la pratique des différents sports en Suisse). Etant donné ces observations, notre Ville tient à soutenir autant les sports pratiqués par les hommes que ceux pratiqués par les femmes.

5.1.2. Manque d'installations sportives

Le manque d'installations sportives est un enjeu récurrent auquel une politique sportive communale doit faire face. Aujourd'hui, la demande en installations sportives sur la commune neuchâteloise excède largement l'offre y relative. Comme le montre l'annexe 2, les équipements disponibles sont en effet déjà saturés. Cela s'explique notamment par l'augmentation du nombre d'usagers pratiquant une activité physique sur un mode non-organisé et l'augmentation du nombre de membres affiliés aux clubs. Ce phénomène est renforcé par le rôle de centre urbain et d'agglomération que la Ville joue et qui draine des clubs et des sportifs d'autres régions neuchâteloises. De plus, comme la construction et l'entretien de nouvelles installations ont un coût élevé, il est nécessaire de les inscrire dans une planification supportable par la collectivité publique. Au niveau de la collaboration horizontale, il y a un véritable enjeu à développer une vision partagée concernant la mutualisation des installations sportives. Les doutes exprimés à intervalles réguliers par l'une ou l'autre des communes quant à leur participation au partage d'équipements supra-communaux, tel que par exemple les syndicats intercommunaux, illustrent la complexité de ce sujet.

Cet enjeu tendra à s'amplifier si aucune action n'est engagée. Le manque d'installations sportives a déjà pour effet une occupation intensive des espaces par une pluralité d'acteurs du sport organisé, ce qui génère certains conflits d'utilisation. On trouve à l'annexe 3 la liste des associations sportives utilisant régulièrement les installations de la Ville et à l'annexe 4 la répartition des heures d'occupation des salles par les clubs. A plus forte raison, la priorisation du sport d'élite dans l'attribution des plages horaires des salles de sport désavantage les pratiquants du sport populaire. Il est donc nécessaire de penser à une collaboration plus étroite entre les différentes parties prenantes publiques sur l'entretien, la rénovation et la construction des installations sportives en tenant compte d'une bonne adéquation des priorités de financement selon l'objectif visé et l'évolution de la pratique du sport.

Dans ce cadre, plusieurs actions ont déjà été mises en œuvre ou sont actuellement en cours d'élaboration. Afin de répondre au développement de l'unique club de rugby du littoral, le Comité de direction de l'anneau d'athlétisme de Colombier a accepté de modifier l'affectation du terrain durant une période test d'une saison pour permettre le déroulement des matchs de compétition des équipes seniors et juniors du Rugby Club Neuchâtel. Afin de réduire sa charge en matière d'accueil de sportifs dans ses installations sportives, la Ville de Neuchâtel encourage déjà le partage des infrastructures, notamment par le biais de collaborations intercommunales et l'incitation au regroupement de clubs sportifs. Dans un autre registre, une actualisation et une augmentation du soutien financier direct est à prévoir ces prochaines années pour les clubs n'ayant pas accès aux installations sportives de la Ville, ce qui leur permettra de trouver des solutions alternatives.

Le manque d'installations sportives est également un problème pour le sport scolaire. En effet, la législation fédérale précise que « *L'enseignement à l'école obligatoire doit prévoir au moins trois périodes hebdomadaires d'éducation physique* »¹¹, mais faute de salles disponibles, les écoles ne peuvent pas systématiquement répondre à cette exigence. Plusieurs salles de gymnastique doivent également être assainies ou agrandies. De plus, les nouveaux logements prévus ces prochaines années engendreront une augmentation du nombre d'élèves et par conséquent un besoin accru de salles de sport. Les estimations montrent ainsi qu'il serait nécessaire de construire 4 salles supplémentaires à l'horizon 2023 pour répondre aux besoins scolaires (cf. annexe 5 pour le détail chiffré).

5.1.3. Dérives du sport

La pratique d'un sport comporte également des côtés plus sombres qui nuisent au développement sain et harmonieux des athlètes, des clubs ou du sport dans son ensemble. La violence, la tricherie, le dopage, la corruption, le tabagisme, la consommation excessive d'alcool, constituent tout autant de nuisances et de dérives que les autorités publiques cherchent à combattre par la mise en place de codes de conduite, de conventions internationales ou de programmes de prévention. Au niveau national, cette volonté s'exprime notamment par le Chapitre 5 de la LESp qui traite du dopage. Celle-ci est également relayée par le mouvement sportif international et national. La Charte d'éthique dans le sport soutenue

¹¹ Loi fédérale sur l'encouragement du sport, art 12, al. 4

par Swiss Olympic, l'OFSPPO et les fédérations nationales, ainsi que par le programme « Cool and clean », constituent de très bons exemples d'actions de lutte contre certaines dérives du sport.

En disposant d'une compétence de proximité, les Villes sont les plus à même de relayer des messages de prévention auprès des acteurs du sport, en particulier les clubs qui ont un contact direct avec les jeunes. Raison pour laquelle, plusieurs villes, dont la nôtre participent actuellement à la mise en œuvre du programme « Cool and Clean », en mettant notamment à disposition du matériel promotionnel ou en participant à des campagnes d'affichage. Notre Conseil cherche déjà à consolider ses acquis en ayant inscrit le développement de ce projet comme une action clé du programme de législature 2013-2017. Des actions de sensibilisation et de prévention se font également par le biais des associations nationales ou cantonales via les clubs à l'égard des parents. La Ville souhaite voir dans quelle mesure elle pourrait s'y associer.

5.1.4. Evolution de la cellule familiale et de la vie professionnelle

L'évolution de la cellule familiale, caractérisée par la redistribution des rôles autour de l'éducation des enfants et de la carrière, l'augmentation du nombre de familles monoparentales et de familles recomposées, ainsi que l'organisation de la vie professionnelle qui en découle, a des conséquences manifestes sur le mode et la fréquence de la pratique sportive. Faute de temps, un nombre croissant d'individus pratiquent désormais une activité sportive en se rendant au travail, à pied ou en vélo, ou en profitant de pauses-repas pour s'adonner aux bienfaits de la natation. La mise en œuvre du programme « Midi Tonus » répond déjà à cette tendance.

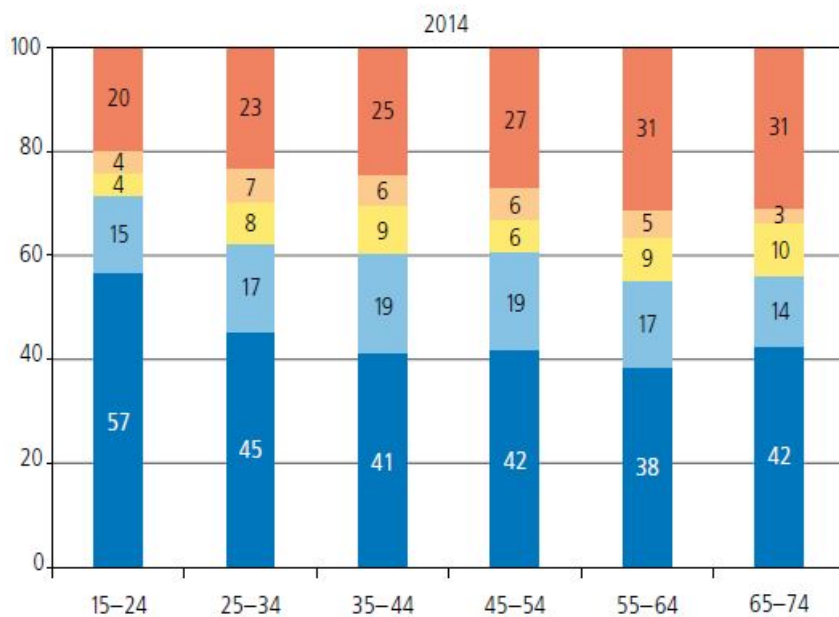
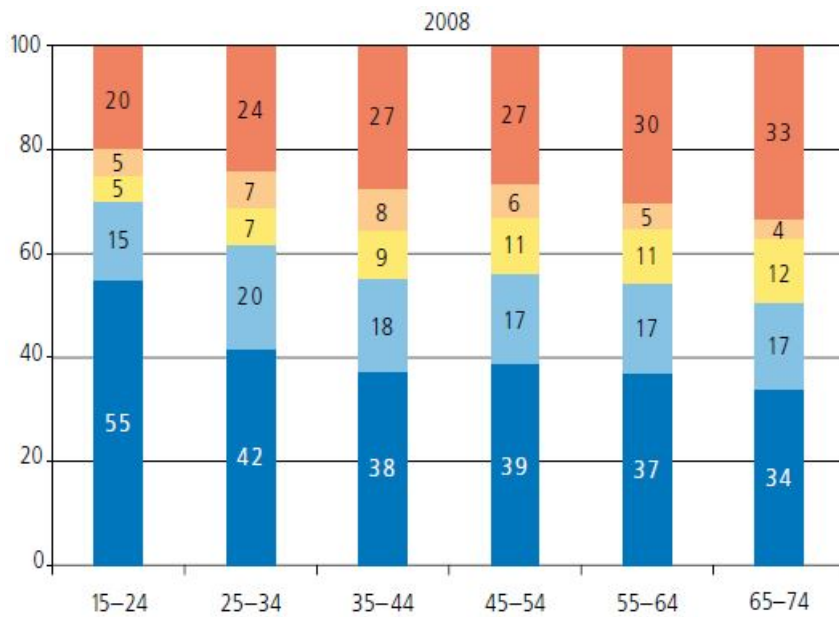
Néanmoins, il est également permis de penser à d'autres projets similaires se nourrissant d'ingéniosité et qui permettraient de dégager du temps pour la pratique sportive tout en respectant les contraintes familiales et professionnelles. Ceux-ci prendraient par exemple la forme d'un encouragement financier à la mobilité douce (en collaboration avec le Service de la mobilité et les employeurs). Une telle prestation existe déjà depuis la mise en œuvre de NeuchâtelRoule.

5.1.5. Vieillesse de la population

Le vieillissement de la population représente un enjeu de taille pour la mise en œuvre d'une politique du sport, d'autant plus que selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), celui-ci devrait encore s'accélérer dans les 50 prochaines années¹². Ce bouleversement de la pyramide des âges impliquera une part plus importante de personnes à la retraite et une réduction du taux d'activité de la population. L'évolution démographique s'accompagne d'une augmentation de la demande en matière d'offres sportives destinées aux adultes d'âge mûr. Une adaptation qualitative et quantitative des actions ciblant les aînés doit ainsi être prévue, sachant qu'ils sont souvent déjà actifs, notamment dans la pratique du sport non-organisé (vélo, natation, randonnée, etc.). A l'heure actuelle, il existe toutefois peu d'études sur les pratiques et les besoins des aînés, il est donc difficile de savoir si l'offre est adaptée.

¹² Office fédéral de la statistique. (2010). Les scénarios de l'évolution de la population de la Suisse 2010-2060. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique.

Les graphiques ci-dessous indiquent l'activité sportive en fonction de l'âge (en %), en 2008 et en 2014¹³ :



- plusieurs fois par semaine, trois heures ou plus au total
- au moins une fois par semaine, deux heures ou plus au total
- au moins une fois par semaine, mais moins de deux heures au total
- occasionnellement/rarement
- jamais

Remarque: nombre de personnes interrogées: 2008: 10 242; 2014: 10 622

¹³ Office fédéral du sport, *Sport suisse 2014. Activité et consommation sportives de la population suisse, 2014*

Ces graphiques montrent que les différences liées à l'âge se sont réduites. De plus, l'activité des seniors présente une progression plus forte que la moyenne. Comme le précise le rapport de l'OFSPPO, « *Les seniors sont désormais des sportifs accomplis. Ainsi, on ne relève plus qu'une faible baisse de l'activité sportive chez les personnes d'âge moyen et mûr. La part des sportifs très actifs n'a en effet cessé de croître parmi les seniors, passant de 34 % en 2008 à 42 % aujourd'hui. Cette croissance s'explique avant tout par l'évolution observée chez les femmes seniors, parmi lesquelles la proportion de sportives très actives est passée de 30 à 41 %, contre une hausse de 39 à 44 % chez les hommes de 65 à 74 ans.* »

Dans la réflexion, il est toutefois important de différencier les personnes autonomes, en bonne santé et en bonne condition physique, qui ne souhaitent pas forcément participer à des cours spécifiques pour leur classe d'âge, au risque d'être stigmatisées, de celles, souvent plus fragiles qui ont besoin ou désirent des cours adaptés. Dans ce deuxième cas, on parle d'ailleurs de « mouvement » et moins de « sport ». Enfin, les actions pour les personnes les plus fragilisées entreront davantage dans une politique de santé publique.

5.1.6. Cohésion sociale et intégration

Les migrations de population se sont accrues, que ce soit au niveau intercommunal, intercantonal ou international. Les milieux urbains, y compris Neuchâtel, sont caractérisés par des importants flux de personnes qui s'installent ou qui partent. La composition de la population est ainsi en perpétuelle évolution et on assiste à une diversification en termes socioculturels, mais également socio-économiques. Un important enjeu de cohésion sociale est à relever, afin de créer un équilibre entre toutes ces personnes qui se côtoient au quotidien. Soutenir l'intégration, en évitant l'exclusion et les discriminations, est la meilleure réponse pour favoriser cet équilibre.

Le sport est à cet égard un domaine d'action privilégié. Dans ce sens, tant le Conseil de l'Europe que la Confédération considèrent, eux aussi, que le sport est un facteur d'insertion sociale et d'inclusion des immigrés. L'Office fédéral du sport précise sur son site internet que « le sport offre de nombreuses possibilités d'intégration et favorise la compréhension entre des personnes issues de cultures et dotées de capacités différentes ». Il part ainsi du principe que le sport contribue à l'égalité des chances, favorise l'intégration des étrangers et permet de lutter contre les discriminations sociales.

Les étrangers qui s'inscrivent dans un club ou une association sportive peuvent se créer un réseau social, apprendre plus facilement la langue et développer des sentiments d'appartenance plurielles qui trouvent un ancrage dans notre communauté neuchâteloise. Une étude portant sur douze clubs de football amateurs créés par des personnes issues de la migration en Suisse confirme leur rôle dans le développement de liens sociaux et qu' « *au fil du temps la participation de ces équipes aux compétitions [...] influence favorablement l'intégration sociale entre les différents groupes en présence* ». ¹⁴ La pratique sportive permet également d'intégrer les personnes qui subissent des exclusions sociales, notamment liées au milieu socioculturel, au revenu ou à un handicap.

Toutefois, le sport peut aussi engendrer des dérives et devenir source d'exclusion et de discrimination. Comme le précise une analyse à ce sujet ¹⁵ : « *Dans sa pratique quotidienne, il fait en effet face à de nombreux actes de racisme et d'homophobie, ainsi qu'à une violence endémique à l'intérieur et autour des stades. Mais la menace la plus sérieuse se trouve dans l'essence même du sport, dans son pouvoir d'exclure les individus de la pratique. Ainsi, il creuse les différences entre les groupes sociaux. En outre, de nombreuses barrières d'ordre plus structurel (moyens financiers, infrastructures, temps, etc.) nuisent au rayonnement du sport au sein de toutes les couches de la société.* ». C'est pourquoi il est important de veiller à limiter au maximum ces mécanismes pour favoriser les aspects positifs du sport.

Il s'agit pour la Ville de mettre en valeur les opportunités de rencontres par la pratique du sport des personnes issues d'origines culturelles, sociales et économiques différentes. Le sport peut également être valorisé en tant qu'outil de socialisation et d'éducation qui prône des valeurs comme le fair-play, la tolérance, l'esprit d'équipe, le self-control, le respect des règles et de l'autre. De plus, les talents et les résultats des sportifs peuvent contribuer de manière positive à valoriser la diversité de la population, en atténuant notamment les préjugés stigmatisants, et mettre en évidence des personnalités avec leur parcours de vie. De manière générale, les actions du Service des sports s'inscrivent dans cet enjeu de cohésion sociale et d'intégration.

¹⁴ R. Poli, J. Berthoud, T. Busset & B. Kaya, « Football et intégration. Les clubs de migrants albanais et portugais en Suisse », 2012, CIES

¹⁵ Vincent Mabillard, « Le sport : un facteur d'intégration ou d'exclusion sociales ? », septembre-octobre 2012, <https://sportdiplomacy.files.wordpress.com/2012/10/sport-intc3a9gration-fr.pdf>

5.1.7. Environnement et climat

Le nombre de pratiquants du sport non-organisé ne cesse de croître. Cette évolution engendrera une augmentation de l'utilisation des espaces publics, en particulier ceux en plein air et aquatiques. Selon le type de développement urbanistique, en cas de forte densification, il pourrait y avoir le risque d'une réduction d'espaces destinés au sport. Ce problème est bien-sûr d'autant plus marqué dans les villes déjà bien urbanisées. Il est toutefois possible de favoriser le mouvement, notamment pour les piétons et les cyclistes, en aménageant les espaces publics de façon appropriée. Par ailleurs, la taille relativement petite de notre commune rend complexe la construction d'installations sportives d'envergure. Dans ce contexte, les collaborations intercommunales déjà existantes sur l'utilisation mutualisée d'installations sportives, notamment via les syndicats intercommunaux, doivent être consolidées et étendues à d'autres équipements.

L'impact climatique, tout particulièrement les risques d'orage, les chaleurs extrêmes ou les pluies abondantes, doit également être pris en compte en particulier en ce qui concerne le choix et l'entretien du revêtement des surfaces de jeu.

5.2. Buts et objectifs de la politique du sport de la Ville

Afin de définir les buts et objectifs de la politique du sport ainsi que pour élaborer sa mise en œuvre, la Ville tient compte des enjeux décrits au chapitre précédent. Elle a ainsi pour ambition de contribuer au développement harmonieux des femmes et des hommes de tout âge par la pratique sportive, de mettre à disposition des infrastructures sportives diversifiées et de qualité, d'aménager l'espace public de sorte à encourager le mouvement et la pratique du sport, tout en cherchant à satisfaire au principe du développement durable, ainsi qu'à mettre en place des collaborations efficaces avec des partenaires privés et publics, notamment dans le cadre de l'organisation de manifestations sportives. Il faut rappeler qu'il s'agit d'une politique publique transversale qui touche d'autres domaines importants (santé, jeunesse, personnes âgées, urbanisme, mobilité, etc.), ce qui implique une coordination au niveau de la Ville et des partenaires concernés.

La politique du sport de la Ville est mise en œuvre par le Service des sports, les clubs et les associations, avec le concours des autres services de la Ville.

Cette vision générale fait l'objet de mesures prioritaires plus précises. Dans le cadre du programme politique de la législature 2014-2017¹⁶, en adoptant une vision large et inclusive du sport (sport d'élite, sport populaire, sport scolaire, etc.), ainsi que sur la base de ses acquis, le Conseil communal a défini les trois objectifs suivants :

- 1) Encourager la pratique du fair-play du sport et de l'activité physique pour toute la population et notamment les jeunes ;
- 2) Veiller à un juste équilibre dans le soutien de la Ville aux diverses disciplines sportives ;
- 3) Promouvoir les regroupements de forces des clubs sportifs d'élite et le partage des installations avec d'autres collectivités publiques.

Le sport fait ainsi partie intégrante d'un des axes stratégiques du programme politique qui consiste à renforcer la cohésion et la citoyenneté. En l'espèce, La pratique d'un sport est considérée comme un vecteur important de promotion de la santé, du développement de la personnalité, d'intégration et de cohésion sociale. Il peut toutefois, en certaines circonstances, amener l'individu à être l'acteur de dérives néfastes (dopage, violence, incivilités, corruption, etc.).

Les trois objectifs ont été concrétisés dans différentes actions :

- a) Appliquer et communiquer les principes de fair-play développés par Swiss Olympic dans le cadre du concept « Cool and Clean » au sein de l'ensemble des infrastructures sportives de la Ville et auprès des organisateurs d'événements sportifs.
- b) Développer et assainir certaines places de sport de quartier.
- c) Actualiser la politique d'aide financière fondée sur des critères objectifs au bénéfice des associations sportives n'ayant pas la possibilité d'exercer leur discipline dans les infrastructures appartenant à la Ville.
- d) Construire des infrastructures nouvelles ou optimiser les infrastructures existantes pour des disciplines émergentes.

¹⁶ Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant le programme politique et la planification des dépenses d'investissement 2014-2017, du 28 octobre 2013.

- e) Etablir un plan directeur des infrastructures sportives avec la participation des communes du littoral neuchâtelois.
- f) Favoriser un accès prioritaire aux clubs fusionnés.

A ce jour, toutes les actions qui sont de l'entière compétence de la Ville ont été réalisées ou se poursuivent. Celles qui dépendent également d'autres collectivités sont en cours et concernent les infrastructures, notamment l'élaboration du plan directeur qui sera une des tâches du Service cantonale du sport.

6. Mise en œuvre de la politique du sport de la Ville

6.1. Service des sports

La structure organisationnelle de la politique du sport de la Ville s'est fortement développée. Le Conseil communal a décidé en 1963 d'étudier la création d'un nouveau poste de chef de service (« commissaire aux sports »), doté de la responsabilité de s'occuper de toutes les questions liées au sport y compris les bâtiments, les terrains et le personnel. Directement placé sous la responsabilité de la Direction des travaux publics, l'engagement du premier titulaire s'est fait un an plus tard. En 1973, un véritable Service des sports a été créé et est mentionné comme tel dans les rapports annuels sur la gestion et les comptes de la Ville. Ce service est aujourd'hui rattaché à la Direction politique du même nom.

6.1.1. Missions

Comme le précise le Règlement interne de la Ville (RAI), les attributions de base du Service des sports sont identiques depuis le début. C'est dans l'édition de 1984 qu'elles ont été complétées pour apparaître ainsi aujourd'hui : Il s'agit¹⁷

- a) d'assurer la liaison avec les sociétés sportives de la ville ; à ce titre, elle peut être appelée à collaborer à l'organisation de manifestations sportives ;
- b) de veiller à l'entretien des terrains, locaux, installations et matériel et de fixer leur utilisation par les sociétés intéressées ; à ce titre, elle

¹⁷ Règlement d'administration interne de la Ville de Neuchâtel du 12 août 2009, article 22

gère l'occupation de toutes les salles de gymnastique, en dehors de leur affectation scolaire ;

- c) de participer aux études et à la réalisation des nouveaux équipements de sports ;
- d) de gérer et d'exploiter les bâtiments et les installations qui lui sont confiés ;
- e) d'organiser, en période de vacances scolaires, des activités sportives pour les écoliers ;
- f) d'organiser, en s'assurant la collaboration des sociétés, toute autre manifestation dans le cadre du sport dit populaire (art. 22 RAI).

Ainsi, le Service des sports n'est pas uniquement responsable d'exploiter les installations sportives dans un but d'utilité publique. Tout comme d'autres villes suisses, il joue également le rôle de coordinateur des différents acteurs du sport présents sur le territoire, de support à l'organisation de manifestations sportives et d'organisateur d'activités sportives, cela au bénéfice du tissu associatif sportif de la Ville et des communes environnantes, ainsi que de toute personne à titre individuel.

6.1.2. Budget et ressources humaines

Afin de mener à bien ses missions et d'atteindre les objectifs de la politique du sport, le Service des sports s'appuie actuellement sur une enveloppe budgétaire de 13.5 millions CHF (2017). Les charges par natures comptables étant réparties comme suit :

	Comptes 2016 (mio.)	Budget 2017 (mio.)	Budget 2018 (mio.)
Personnel	4.7	4.8	4.7
Biens, services et autres charges d'exploitation	5	4.7	4.8
Amortissements	1.3	1.6	1.7
Intérêts	0.5	0.5	0.4
Subventions aux syndicats	1.2	1.2	1.2
Prestations internes	0.8	0.7	0.8
Total	13.5	13.5	13.6
Revenus	4.7	4.6	5
Excédent de charges	8.8	8.9	8.6

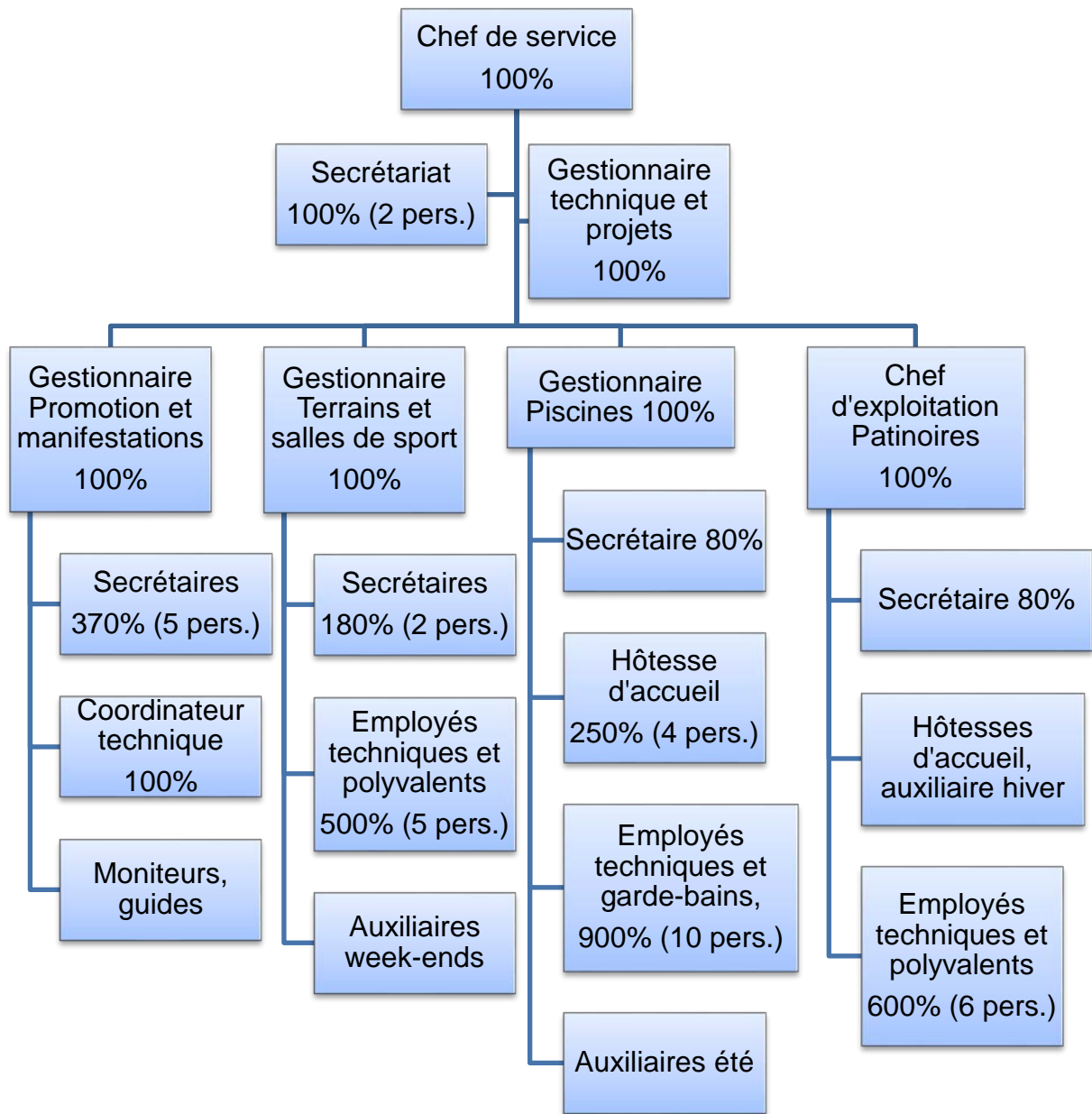
Valeur au bilan des infrastructures sportives :

	Valeur au bilan (31.12.2016) ou ECAP	Patrimoine
Stade de la Maladière	34 mio.	Financier mixte
Piscines du Nid-du-Crô	18.5 mio.	Administratif
Patinoires	10.1 mio.	Administratif
Salle de la Riveraine	4.2 mio.	Administratif
Anneau d'athlétisme	0.8 mio.	Administratif
Complexe sportif de Pierre-à-Bot	4.3 mio.	Administratif
Complexe sportif du Chanet	0.5 mio.	Administratif
Complexe sportif des Charmettes	0.6 mio.	Administratif
Stand-de-tirs	2.1 mio.	Administratif
Cité-Joie	1 mio.	Financier
ASEN (Association Salle d'Escalade Neuchâtel)	1 mio.	Administratif

Les ressources en personnel représentant 43.6 EPT en 2017 (y.c. les employés polyvalents qui s'occupent de l'entretien des infrastructures et les gardes bains aux piscines). Elles sont réparties en cinq unités administratives :

- Service administratif (3.0 EPT)
- Promotion et manifestations (7.8 EPT)
- Terrains et salles de sport (9.6 EPT)
- Piscines (14.3 EPT)
- Patinoires (8.9 EPT)

Organigramme :



6.2. Partenaires et collaborations

Au fil du temps et en s'appuyant sur ses missions, le Service des sports a développé des partenariats et collaborations avec plusieurs acteurs privés et publics.

6.2.1. Partenaires privés

Au niveau des partenaires privés, la Ville collabore de manière ponctuelle ou régulière avec plusieurs acteurs du mouvement sportif helvétique, en particulier l'association faîtière du sport suisse, Swiss Olympic, les fédérations sportives nationales et les clubs sportifs (voir 3.4.1.). Elle est en lien étroit avec l'éorén concernant le sport scolaire. Elle a également développé des partenariats avec des prestataires commerciaux, tels que les centres de fitness, ainsi que des partenaires médias, notamment Canal Alpha, l'Express, RTN et VIDEO 2000. L'apport des partenariats économiques pour l'encouragement du sport est non négligeable. Il se situe à 200'000 CHF environ par an et permet notamment de financer l'édition et la publication du magazine du Service des sports de la Ville.

Les partenariats prennent la forme de convention de contre-prestation. A titre d'exemple, RTN est autorisé à poser des affiches publicitaires sur les installations de la Ville, en échange de l'annonce d'évènements sportifs sur ses ondes. Au niveau des clubs, la Ville confie, sur la base d'une convention, la direction et l'administration des tirs au Club de tir de Neuchâtel-Sports (CTNS).

6.2.2. Partenaires publics

Le Service des sports a également développé plusieurs collaborations avec des autorités publiques dans la formulation et la mise en œuvre de la politique du sport. Au niveau vertical, il collabore notamment avec l'Office fédéral du sport (OFSP), le Service cantonal du sport, ainsi que le Syndicat intercommunal de l'anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois et le Syndicat intercommunal des patinoires du Littoral neuchâtelois. Pour ce dernier, le Directeur des sports de la Ville occupe le poste de Président du Comité de direction. Ce type de collaboration est né de l'intention de mutualiser la gestion des infrastructures au niveau du bassin de population concerné et de partager les charges financières y relatives.

Au niveau horizontal, à l'interne de la Ville, il collabore en particulier avec le Service des parcs et promenades, le Service des domaines, la Direction de l'éducation ainsi que le Service des bâtiments et du logement.

D'autre part, la Ville est membre de la section romande et tessinoise de l'association faîtière des services des sports et des exploitants d'installations sportives, l'Association suisse des services des sports (ASSS). Créée en 1979 pour faire valoir auprès de divers organes plus importants les intérêts de l'encouragement du sport au niveau communal, cette association composée de 126 membres (2016) a pour objectifs de :

- a) Promouvoir le sport et favoriser le développement des infrastructures nécessaires à leur exercice.
- b) Réunir les Services des sports et les communes qui exploitent leurs propres installations et favoriser la coordination avec toutes les instances qui s'occupent du sport.
- c) Représenter et défendre les intérêts des propriétaires d'installations, auprès des autorités, des organisations sportives et du public.
- d) Échanger des expériences entre les responsables sportifs des communes (politiciens et chefs de services) (art. 3 Statuts ASSS).

Les objectifs de cette association (i.e. des Services des sports) portent principalement sur le développement des installations sportives.

6.3. Installations sportives

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la Ville de Neuchâtel s'est équipée d'un nombre important d'installations sportives qui permettent aujourd'hui de garantir la participation sportive dans le cadre scolaire et en dehors (cf. annexe 5 pour voir la liste détaillée des utilisateurs privés des installations sportives).

Le tableau ci-dessous résume les principaux investissements effectués par la Ville depuis la construction de la halle triple de la Riveraine en 2006. Comme indiqué, ils servent à entretenir les infrastructures existantes ou en construire de nouvelles. Touchant plusieurs types d'installations, ces investissements profitent à différentes disciplines sportives.

Année	Objet	Type de dépense
2006	Halle triple de la Riveraine	Nouvelle construction (remplacement)
2006	Terrain de football synthétique de Pierre-à-Bot	Nouvelle construction (remplacement)
2007	Stade et salles de sport de la Maladière	Nouvelle construction (remplacement)
2009	Salle de sport du collège de St. Hélène	Assainissement
2010	Salle de sport de la Nouvelle école de la Maladière (NEM)	Nouvelle construction (remplacement)
2011	Salles de sport du collège de la Promenade	Assainissement
2012	Beachvolley aux Jeunes-Rives	Nouvelle construction
2013	Place multisports à côté du collège de Serrières	Nouvelle construction
2013	Place multisports en sable à la Plaine du Mail	Nouvelle construction
2013-14	Salle de sport et bassin du collège du Crêt-du-Chêne	Assainissement
2015	Terrain de football synthétique du Chanet	Nouvelle construction (remplacement)
2015	Pelouse synthétique du stade de la Maladière	Assainissement

6.3.1. Stades et terrains

Le territoire communal comprend deux stades et sept terrains permettant la pratique du football, du football américain, du rugby (à 7 et à 15) et du hockey sur gazon selon les caractéristiques du revêtement et les exigences des fédérations nationales de la discipline. L'ensemble des infrastructures présenté dans le tableau ci-dessous est géré par le Service des sports.

Lieu	Revêtement et dimension
Maladière	Stade en surface synthétique avec remplissage (105 x 68m.) Capacité des tribunes : 11'997 places assises
Pierre-à-Bot	Stade en surface synthétique avec remplissage (100 x 64m.) Capacité des tribunes : 420 places assises Terrain en surface naturelle (100 x 64m.) Terrain en surface synthétique sans remplissage (100 x 64m.)
Chanet	Terrain en surface naturelle (105 x 68m.) Terrain en surface synthétique avec remplissage (90 x 57.60m.)
Charmettes	Terrain en surface synthétique sans remplissage (90 x 45m.)
Riveraine	Terrain en surface naturelle (98 x 62m.)
Puits-Godet	Terrain en surface naturelle (110 x 70m.)

6.3.2. Anneau d'athlétisme de Colombier

Construit à Colombier en 1986, l'anneau d'athlétisme du littoral neuchâtelois est exploité par un syndicat regroupant neuf communes¹⁸. En dehors de son utilisation pour l'athlétisme, la partie centrale de l'anneau a quasiment toujours été mise à disposition pour la pratique du football. Toutefois, afin de répondre au développement de l'unique club de rugby du littoral, la Direction des sports de la Ville a suggéré au Comité de direction du Rugby Club Neuchâtel de modifier l'affectation du terrain pour le déroulement des matchs de compétition des équipes seniors et juniors.

¹⁸ Neuchâtel, Hauterive, Saint-Blaise, Boudry, Cortaillod, Milvignes, Peseux, Corcelles-Cormondèche et Bevaix. Voir le Rapport du Conseil communal concernant l'adhésion de la commune au Syndicat intercommunal de l'anneau d'athlétisme du littoral neuchâtelois ainsi qu'une demande de crédit de 550'000 CHF pour sa participation à la construction de cet anneau, du 29 janvier 1986.

6.3.3. Salles de sport

Les salles de gymnastique ont été construites avant tout pour répondre aux exigences fédérales en matière de sport scolaire et sont donc utilisées en priorité par les écoles. En dehors du temps scolaire, elles sont mises à disposition des clubs et associations sportives. A l'exception des salles de sport et du bassin de natation compris dans le Collège du Mail qui sont gérés par le responsable du sport scolaire de l'Ecole obligatoire région Neuchâtel (EOREN), toutes les infrastructures listées ci-dessous sont administrées par le Service des sports en dehors du cadre d'utilisation scolaire.

Lieu	Revêtement et dimension
Acacias	Synthétique (16.70 x 28.00 x 7.00 m)
Charmettes	Synthétique (14.00 x 24.00 x 6.55 m)
Crêt-du-Chêne	Synthétique (14.00 x 25.70 x 5.80 m)
NEM	Synthétique (14.50 x 26.00 x 6.09 m)
Parcs	Synthétique (10.50 x 19.00 x 5.85 m)
Promenade Sud-Est	Synthétique (12.00 x 24.00 x 6.00 m)
Promenade Sud-Ouest	Synthétique (12.00 x 24.00 x 6.00 m)
Serrières	Parquet (11.00 x 15.00 x 6.50 m)
Ste-Hélène	Synthétique (11.60 x 23.75 x 5.70 m)
Terreaux	Synthétique (14.30 x 24.80 x 7.00 m)
Vauseyon	Parquet (11.90 x 24.00 x 6.00 m)
CPLN	Synthétique (11.60 x 23.75 x 5.70 m)
Maladière	Synthétique Salles 1-2-3 (triple) : 28 x 16.5 x 8m / 28 x 15.10 x 8m/ 28 x 15.20 x 8m Salles 4-5 (double) : 28 x 15.2 x 8m / 28 x 15 x 8m Salle 6 (agrès) : 28 x 16.5 x 8 m
Riveraine	Synthétique Salles 1-2-3 (triple) : 27 x 15 x 9m / 27 x 15 x 9m / 27 x 15 x 9m Capacité des tribunes : 1250 places assises

L'ensemble de ces salles est occupé par plus de 100 équipes juniors et seniors provenant de nombreux clubs différents représentant 15 sports et disciplines.

6.3.4. Piscines

Inaugurées en 1990, les piscines du Nid-du-Crô constituent l'une des installations sportives les plus attractives avec près de 230'000 entrées en 2015. Suite à une décision du Conseil général, découlant du rapport 12-008¹⁹, elles se distinguent notamment par l'implantation d'une installation solaire photovoltaïque sur la toiture du bassin des piscines.

Construits en 1971, le bassin et la pataugeoire de Serrières, qui avaient été financés entièrement par Philip Morris International (anciennement Fabriques de Tabac Réunies), sont appréciés pour leur caractère familial et la gratuité de leur accès.

Le bassin du Crêt-du-Chêne, entièrement assaini entre juillet 2012 et septembre 2013, fait également partie des équipements gérés par le Service des sports en dehors du cadre scolaire. Le tableau ci-dessous détaille les équipements disponibles.

Lieu	Equipements/Affectations
Nid-du-Crô	<p>Bassins intérieurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 bassin de natation de 25m x 21m x 2m de profondeur - 1 zone plongeoirs de 8.60m x 12.55m x 4m de profondeur avec 2 tremplins (1m et 3m) - 1 zone non nageur de 8.46m x 8.60m avec fond mobile - 1 pataugeoire ovale de 25cm de profondeur <p>Bassins extérieurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 bassin olympique de 50m x 21m x 2m de profondeur avec 8 couloirs - 1 zone plongeoirs de 21m x 15m x 5m de profondeur avec 3 plates-formes : 7m50 / 5m / 10m et 4 tremplins : 2 x 1m / 2 x 3m - 1 bassin ludique de 35m de diamètre avec 3 zones de profondeurs (60cm / 90cm / 1.40m) comprenant 1 rivière de 70m de long - 12 buses

¹⁹ Rapport 12-008 du Conseil communal au Conseil général concernant le remplacement du monobloc de ventilation et la pose de capteurs photovoltaïques aux piscines du Nid-du-Crô

	<p>dont : 1x au sol - 2x à contre-courant - 9x massage assis - 5 canapés à buses - 1 cloche d'eau - 1 hérisson - 1 jet - 2 douches déferlantes</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 pataugeoire ronde de 16m de diamètre et 25cm maximum de profondeur - 1 toboggan nautique de 65m de long / 1m de large / 6.50m de dénivellation - 1 toboggan familial de 10m de long / 4m de large / 3.50m de dénivellation
Serrières	<ul style="list-style-type: none"> - 1 bassin non nageur de 25m x 18m avec une profondeur comprise entre 60cm et 1m20 (sol incliné). A l'intérieur du bassin se trouve également un espace de 9m x 9m délimité par une barrière avec une profondeur de 40cm - 1 pataugeoire avec une profondeur de 25cm à 40cm (sol incliné)
Crêt-du-Chêne	<ul style="list-style-type: none"> - 1 bassin de natation de 16.5m x 7.61m avec fond mobile

6.3.5. *Patinoires*

Inaugurées le 8 février 1986, les patinoires du littoral neuchâtelois sont exploitées par un syndicat regroupant six communes²⁰. A défaut de salle adaptée dans la région, la piste principale, qui avait été conçue avant tout pour accueillir une équipe de hockey sur glace engagée au niveau national²¹, permet aussi l'organisation de concerts. La capacité maximale oscille entre 5'000 et 7'000 spectateurs suivant la configuration mise en place (concert entièrement assis ou non). La piste secondaire, qui a d'abord été exploitée plusieurs années sans couverture, puis par une "bulle" saisonnière en PVC, a été entièrement couverte en 2001 afin de répondre aux besoins croissants et diversifiés du complexe des patinoires (expositions, foires, banquets, etc.). A proximité immédiate des deux pistes se trouvent également trois pistes de curling couvertes gérées par une société coopérative et un minigolf exploité par un superficiaire (Minigolf des Jeunes-Rives Neuchâtel SA).

²⁰ Neuchâtel, Hauterive, Saint-Blaise, Milvignes, Peseux et Corcelles-Cormondèche. A noter que la commune de Thielle-Wavre faisait partie du syndicat lors de sa création et que suite à la fusion avec la commune de Marin-Epagnier en janvier 2009, la nouvelle commune de La Tène a décidé de se retirer du syndicat des patinoires.

²¹ Ce qui a été le cas deux fois en 30 ans d'exploitation (Young Sprinters Neuchâtel HC a évolué en ligue B durant les saisons 1991-1992 et 2007-2008 avant de faire faillite le 29 octobre 2009).

Depuis janvier 2013, la gestion opérationnelle des patinoires du Littoral est confiée au Service des sports de la Ville. En marge de l'administration des occupations sportives et extra-sportives des installations, les relations courantes avec les locataires du restaurant et du fitness, ainsi que l'entretien global des bâtiments font partie intégrante du cahier des charges du Service.

Outre les clubs habituels, HC Université Neuchâtel, Neuchâtel Young Sprinters Bluestar, le Club des patineurs de Neuchâtel-Sports, le HC Val-de-Ruz et le EHC Ins, le complexe des Patinoires accueille depuis le mois d'août les deux équipes féminines du Neuchâtel Hockey Academy. Auparavant, ces équipes faisaient parties du HC Université Neuchâtel. Depuis la saison 2017, elles ont décidé de devenir autonomes en créant une association à part entière. La première équipe évolue en LNA alors que la seconde joue en LNC. Des membres du Club des Patineurs ainsi que du HC Université Neuchâtel sont en sport-études depuis le début de la saison 2016/2017.

Les deux patinoires couvertes sont disponibles pour le patinage libre du début du mois d'octobre jusqu'à mi-mars. Durant les tranches horaires réservées au patinage public, un couloir de glace permet aux patineurs initiés de naviguer librement entre les deux surfaces de glisse. Hors de la saison dédiée à la glace, un grand nombre de manifestations investissent le complexe des Patinoires du Littoral, comme des concerts, des expositions, des banquets, ainsi que des événements sportifs et des championnats nationaux et internationaux.

6.3.6. Places de sport de quartier

Après avoir étendu le réseau des places de jeux et de repos de la Ville sous l'impulsion conjointe d'une motion et d'une pétition²² dans le courant des années 1990, un autre programme de réaménagement ciblé sur les places de sport a fait l'objet d'un accord de la part de votre Autorité en 2001²³. A ce jour, 18 places de sport sont accessibles au public dans de nombreux quartiers et sont sous la responsabilité du Service des sports. Des travaux et des améliorations ont été opérés dans plusieurs d'entre elles.

²² Rapport Projet de programme de création et de renouvellement des places de jeux accepté le 5 mars 1990 par le Conseil général.

²³ Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit pour le renouvellement des places de jeux et de sport de plein air en accès libre, du 23 août 2001.

Lieu	Equipements/Affectations	Travaux accomplis
Acacias	Agorespace (football, basketball, handball), pétanque	X
Boine	Basketball, UrbaFit (10 appareils de musculation)	X
Champ-Monsieur	Course à pied, VTT, nordic walking	
Chanet	Football, basketball, volleyball, piste finlandaise	
Charmettes	Football, basketball, handball	
Champréveyres	Football, basketball, pétanque	
Coudre	Agorespace (football, basketball, handball), tennis de table	
Gor de Vauseyon	Mur d'escalade	
Jeunes-Rives	Beachvolley, pétanque	
Mail	Beachsoccer, basketball, volleyball, pétanque, athlétisme	
Maujobia	Football, basketball	
Nid-du-Crô	Skatepark	X
Orée	Football, basketball	
Pierre-à-Bot	Football, volleyball, tennis de table	
Puits-Godet	Rink-hockey, basketball, volleyball, tennis de table, piste finlandaise	
Quai Robert-Comtesse	Football, basketball, handball, athlétisme	
Serrières	Agorespace (football, basketball, handball)	
Valangines	Football, handball, tennis de table	X

6.3.7. Droits de superficie et autres objets

En parallèle à l'offre d'infrastructures publiques répertoriées plus haut, votre Autorité a également validé à plusieurs reprises la mise à disposition de terrains à des particuliers ou des sociétés afin de développer des activités sportives sur le territoire communal. L'accès à ces lieux de pratique est géré par le Service des domaines sur préavis du Service des sports.

Lieu	Superficiaire/Discipline
Nid-du-Crô	Cercle de la voile
Nid-du-Crô	Centre international de plongée
Mail	Tennis club
Cadolles	Tennis club
Chaumont	Tennis club
Monruz	Société coopérative de la maison nautique (aviron)

Notre commune est également propriétaire d'installations dont l'affectation se prête à la pratique de disciplines sportives spécifiques et qui sont louées à des tiers en mesure d'assurer la sécurité des usagers.

Lieu	Affectation
Plaines-Roches	Stand de tirs
Beauregard	Salle d'escalade
Quai Louis Perrier	Ski nautique
Haute-Nendaz (VS)	Maison de vacances Cité-Joie ²⁴

Enfin, à l'initiative de la Commission culture, sports et loisirs de la Communauté urbaine du littoral (COMUL), un skatepark a été construit à proximité de l'anneau d'athlétisme de Colombier sur un terrain mis gracieusement à disposition par l'Etat. Inaugurée le 21 septembre 2013, cette infrastructure de plein air de 795m² est gérée par l'Association skatepark du littoral neuchâtelois (ASLN) qui comprend les communes fondatrices²⁵ et l'Association des utilisateurs du skatepark (AUSLN).

6.4. Domaines d'action

Comme le précise un récent rapport de la Confédération²⁶ :

« le sport se pratique en plein air, en club, en centre de fitness, dans un cadre commercial, en vacances, seul ou en groupe - autrement dit, dans des lieux très diversifiés, sous différentes formes et auprès de divers prestataires.

²⁴ L'avenir de ce domaine fait l'objet de discussion et un projet a été présenté à la Commission « Sport pour tous ». Ce point est développé au chapitre 9.

²⁵ Auvernier, Bevaix, Bôle, Boudry, Colombier, Corcelles-Cormondèche, Cortailod, Hauterive, La Tène, Neuchâtel, Peseux et Saint-Blaise.

²⁶ Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports DDPS, Concept de la confédération concernant le sport populaire, 26 octobre 2016

Dans le cadre de l'enquête Sport Suisse 2014, les participants ont été interrogés sur le cadre organisationnel et sur le lieu de pratique des différentes activités sportives. Plus de la moitié de la population fait du sport sous une forme non organisée et non contraignante, comme en attestent les statistiques relatives aux sports de prédilection des Suisses. Avec la randonnée pédestre et en montagne, le vélo, la natation, le ski alpin et le jogging/la course à pied, les offres sportives sans contrainte figurent en tête de la liste des sports pratiqués.

Les clubs sportifs jouent un rôle central dans le domaine du sport organisé. A l'heure actuelle, un quart de la population de 15 à 74 ans (soit 1,6 million de personnes) fait du sport dans l'un au moins des quelque 20 000 clubs que compte le pays. Cette proportion est encore plus importante chez les enfants et les adolescents. Environ un cinquième des 60-74 ans est encore membre actif d'un club sportif. Les sportifs membres d'un club sont généralement plutôt actifs.

Les centres de fitness privés continuent à s'imposer comme des prestataires sportifs majeurs en Suisse. Quelque 16% de la population résidente suisse se rendent régulièrement dans un centre de fitness. Par rapport aux chiffres de 2008, cela correspond à une augmentation de près de 20%.

Environ 17% de la population ont recours aux services d'autres prestataires privés et aux offres ouvertes, souvent proposées par des organismes publics. Le yoga et la danse sont les activités les plus prisées dans ce cadre. Ces offres flexibles séduisent surtout une clientèle féminine (14% contre 4% d'hommes), contrairement aux clubs sportifs, qui attirent une majorité d'hommes (31% contre 20%). Deux cinquièmes des sondés déclarent passer des vacances sportives au moins une fois par an.

Dans ce cadre, le sport en plein air est le plus apprécié. Une personne sur cinq / six fréquente une salle de gymnastique et de sport / un centre de fitness privé au moins une fois par semaine. Généralement, les sportifs utilisent les infrastructures de leur commune de résidence ou celles qui sont situées à proximité. »

Afin de promouvoir et de soutenir le sport sous toutes ses formes, comme prévu au niveau fédéral, la Ville de Neuchâtel a mis en place plusieurs actions et prestations ciblant différents groupes de bénéficiaires selon leur

appartenance aux segments de l'organisation du sport et objectifs poursuivis. Celles-ci sont décrites dans les chapitres qui suivent.

6.4.1. Sport libre

Le sport libre se compose des pratiques sportives individuelles, spontanées et autorégulées (exemptes de contraintes horaires, de quête de résultats, etc.) et qui ont principalement lieu dans des espaces publics (plein air, sentiers pédestres balisés, piscines, remontées mécaniques, parcours vita, skateparks, lacs, rivières, etc.) ou privés (domicile, salles de fitness, courts de tennis, salles de sport, etc.). Il renvoie notamment à la pratique de la randonnée pédestre, du cyclisme, de la natation ou du ski alpin, pour ne mentionner que les activités les plus citées par la population suisse²⁷.

Mise à disposition d'installations sportives

Convaincus par l'importance d'une pratique sportive généralisée et conscients de l'essor et des nouvelles exigences infrastructurelles associées à la pratique du sport non-organisé, en particulier les « nouveaux » sports aquatiques, tels que le wakeboard ou le kitesurf²⁸, la Ville propose désormais aux usagers un nombre important d'installations sportives, en particulier des places de sport de quartier et la possibilité d'accéder au lac pour y pratiquer différentes activités.

Plusieurs actions d'encouragement du sport ciblant différents groupes de bénéficiaires sont également mises en place par la Ville. Ces dernières sont décrites dans les chapitres qui suivent.

6.4.1.1. Sport des enfants et des adolescents

Depuis de nombreuses années, la Ville offre aux enfants, souvent accompagnés de leurs parents pour une pratique du sport en famille, et aux adolescents, de nombreuses activités sportives extra-scolaires. Elles comprennent en particulier la natation, la danse, la découverte et la pratique sportive et permettent de développer différents aspects de l'évolution des jeunes de 4 à 16 ans comme le jeu, la motricité, le lien parent-enfant, la camaraderie ou l'esprit d'équipe. L'offre comprend également l'organisation de camps multisports.

²⁷ Lamprecht, M., Fischer, A. et Stamm, H. P. (2014). Sport Suisse 2014 : Activité et consommation sportives de la population suisse. Macolin : Office fédéral du sport.

²⁸ Un spot est autorisé uniquement sur la commune de Saint-Blaise le long des rives neuchâteloises.

Cours

Depuis 1997, des cours de natation ont d'abord été développés dans le cadre d'un concept planifié sur trois sessions annuelles de 12 semaines principalement dans l'ancien bassin de la société Winterthur situé aux Falaises²⁹. En 2009, à la suite de la fusion de sociétés d'assurances, nous avons cependant dû revoir notre stratégie³⁰. Actuellement, les enfants dès l'âge de 3 mois et accompagnés de leurs parents, ont la possibilité de bénéficier de nombreux cours (découverte de l'eau, jardin aquatique, accoutumance à l'eau, pré-natation, plongeon, etc.) qui leur permettent d'apprendre à nager, d'évoluer dans un environnement aquatique ou encore d'être sensibilisés aux bienfaits de l'eau pour la santé. Plus tard, les enfants gagnent de l'assurance et participent aux cours de manière individuelle. S'ils le désirent, les plus doués sont orientés vers le club de natation Red Fish Neuchâtel qui évalue notamment le potentiel des enfants pour la pré-compétition. Il convient de relever que depuis janvier 2007, le Service des sports est certifié par le label aQuality de l'association Swimsports qui reconnaît la qualité de l'enseignement de la natation et de l'accoutumance à l'eau sur le plan technique, pédagogique et organisationnel.

Afin de s'adapter et de répondre à certains enjeux sociétaux actuels, nous avons également décidé d'adapter les programmes ciblant les enfants. Au-delà de la natation, nous avons donc étoffé notre offre de cours sur le même principe de périodicité (trois sessions de 12 semaines par année), mais sous le concept des « Ecoles du sport ». Celles-ci proposent des initiations à d'autres sports ou disciplines sportives, telles que le rock'n'roll acrobatique (8 à 16 ans), l'initiation au hockey sur glace (4 à 15 ans) et au patinage (3 à 12 ans), la gymnastique parents-enfants (3 à 4 ans), les agrès (3 à 5 ans), le tennis (4 à 10 ans) ou encore le football en salle (4 à 11 ans), et sont suivies par plus de 500 jeunes par année.

Camps multisports

Afin d'encourager les enfants et les adolescents de 4 à 16 ans au mouvement, mais également de favoriser l'intégration sociale par la création de lieux de rencontre et d'échange entre des enfants et des adolescents d'origine, d'âge et de domiciliation différents, le Service des sports organise de nombreux camps multisports. Les enfants et les adolescents ont ainsi accès à 9 semaines de camps en dehors du cursus

²⁹ Arrêté concernant la reprise de l'exploitation du bassin de natation de Monruz, du 1^{er} décembre 1997.

³⁰ Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant la location du bassin d'Hôpital Neuchâtelois à Landeyeux pour les Ecoles de natation du Service des sports, du 17 juin 2009.

scolaire réparties traditionnellement sur la semaine des relâches, les vacances de Pâques (2 semaines), les vacances d'été (4 semaines) et les vacances d'octobre (2 semaines). Avec l'appui de partenaires privés issus du tissu associatif sportif de la région, la Ville propose une multitude d'activités dans ses propres infrastructures, dans des locaux privés adaptés ou en plein air, aux jeunes compris dans les catégories d'âge de 4 à 7 ans et de 8 à 16 ans. Près de 1'000 participants s'inscrivent chaque année aux camps dont la finance d'inscription comprend également le repas de midi.

Midnight JeuNE

En collaboration notamment avec le Service de l'intégration et des infrastructures culturelles, le Service des sports organise depuis 2011 les soirées gratuites « Midnight JeuNE » le samedi. Destinées aux adolescents de 12 à 17 ans, elles leur permettent de se divertir et d'échanger, notamment par la pratique du sport, tout en étant sensibilisés au respect et aux risques liés aux dépendances.

6.4.1.2. Sport des adultes et des aînés

Le sport des adultes s'adresse autant aux femmes qu'aux hommes. Comme les statistiques de l'OFS montrent que certaines disciplines sont pratiquées davantage par les premiers ou par les seconds, la Ville veille à en proposer à part égale. De plus, comme mentionné au chapitre 5.1.4, une part des aînés ne souhaitent pas de cours spécifiques à leur catégorie d'âge. Leur condition physique leur permet en effet de participer à des activités destinées aux adultes sans distinction. La Ville organise justement plusieurs actions de ce type, décrites ci-dessous.

Dans le cadre du concept des « Ecoles du sport » évoqué plus haut, des cours sont également proposés aux adultes et aux aînés. Sur des sessions de 12 semaines, il est donc possible de prendre part à des initiations ou des programmes de perfectionnement dans plusieurs disciplines telles que l'aquafitness³¹ (qui cible en particulier les aînés), la natation, le nordic walking ou le tennis, offerts parfois en collaboration avec des partenaires privés. Près de 1'500 adultes s'inscrivent chaque année à ces cours.

Depuis 2011, le Service des sports a également conclu un partenariat avec l'association Urban Training qui propose un choix varié de parcours

³¹ Cette discipline comprend également les appellations ou pratiques dérivées comme l'aquagym, l'aqua-tonic, l'aqua-dos, l'aqua-pilates, etc.

urbains combinant marche rapide et exercices musculaires. En faisant usage du mobilier urbain (bancs, escaliers, quais, etc.), les cours financés par la Ville et proposés gratuitement aux participants répondent à plusieurs besoins, tels qu'améliorer sa condition physique ou son bien-être général. Plus de 500 inscriptions sont recensées sur la vingtaine de cours hebdomadaires organisés entre fin mai et fin septembre.

Introduit par le Service cantonal des sports en 1990, la gestion du concept « Midi Tonus » pour le littoral neuchâtelois a été repris en 2013 par le Service des sports de la Ville. Une quarantaine d'activités sont proposées en deux sessions de 12 séances organisées au printemps et en automne entre 12h15 et 13h15 au prix forfaitaire de 70 CHF par personne. Ce programme s'adresse avant tout aux personnes qui n'ont pas le temps ou la motivation de pratiquer une activité physique en fin de journée. Il a aussi pour objectif d'inciter les individus devenus sédentaires en raison du contexte professionnel et/ou privé à reprendre goût au mouvement et de poursuivre ensuite dans des structures sportives existantes (privées ou publiques). Actuellement, plus de 300 personnes participent aux activités proposées (aïkido, barre au sol, capoeira, cerceau aérien, curling, escrime, gym totale, nordic walking, pilates, pole dance, pump, sophrologie, spinning, stretching, Tai Chi Chuan, TRX, yoga, zumba).

Plus spécifiquement pour les personnes âgées qui le désirent ou qui ont besoin de cours adaptés, il existe une offre très vaste proposée notamment par Pro Senectute ou le MdA. La Ville ne souhaite donc pas s'y substituer, mais collaborer et la valoriser.

Dans le cadre de sa politique de la vieillesse, la Ville de Neuchâtel, en collaboration avec des parties prenantes privées, a mis en place plusieurs offres favorisant la mobilité des aînés. Il s'agit notamment d'une initiation au vélo électrique pour les personnes encore en bonne condition physique. Il existe également des ateliers « marcher à Neuchâtel », qui visent la sécurité du mouvement et la prévention des chutes et qui se destine aux aînés les plus fragilisés. Ces derniers entrent ainsi également dans une politique de santé publique.

6.4.2. *Sport associatif*

Les clubs, associations, et sociétés sportives

Le sport associatif regroupe notamment les clubs, les associations sportives et les sociétés sportives tout public³². Il se caractérise par une pratique sportive régulée par un cadre défini (horaires des entraînements fixes, engagement d'entraîneurs, accès aux infrastructures planifié, entraînements dirigés, participation à des compétitions régulées par une association faîtière, recherche de résultats, etc.). Il comprend les sports d'équipe ainsi que les sports individuels.

En 2016, le paysage sportif suisse est composé de près de 20'000 clubs représentant plus de 2 millions de membres actifs. De ce fait, ceux-ci constituent les principaux prestataires pour des personnes désirant pratiquer un sport, quel que soit leur niveau et objectif (performance ou participation). Ces organisations sportives offrent un bénéfice pédagogique et sportif immédiat (apprentissage de techniques, amélioration de la performance, esprit d'équipe, fierté, camaraderie, etc.) mais elles contribuent également plus largement au développement économique, à l'amélioration de la santé, à l'intégration des communautés issues de l'immigration ou au rayonnement de l'image d'une ville, d'une région ou du pays. Ce paysage est également composé de nombreuses associations (faîtières) régionales et de sociétés sportives.

Dans une lecture économique, et selon l'étude sur les clubs sportifs en Suisse mandatée par l'OFSP³³, il est intéressant de constater que les activités des clubs sportifs génèrent un impact économique non négligeable pour le territoire helvétique dans le sens où l'engagement de près de 285'000 bénévoles (80% du travail effectué au sein des clubs) représente une économie de près de 2 milliards CHF pour ce secteur d'activité. Dans la continuité, l'ensemble de ces clubs génèrent plus de 1 milliard CHF de recettes par année, garanties notamment par les cotisations des membres (36.2%) et, dans une mesure relativement faible, par les aides publiques (6.8%). Les principales dépenses sont ensuite affectées à l'engagement d'entraîneurs et de moniteurs (19%) et aux installations sportives (16.5%).

³² L'association est la forme juridique la plus répandue dans le domaine du sport, il existe toutefois des clubs régis par le droit des sociétés ou des disciplines gérées par des personnes individuelles.

³³ Lamprecht, M., Fischer, A. et Stamm, H.P. (2011). Clubs sportifs en Suisse. Macolin : Office fédéral du sport.

Au niveau structurel, cette étude montre que la grande majorité des clubs suisses (2/3) sont des petits clubs comptant moins de 100 membres et n'offrant qu'une seule discipline sportive (3/4). Au niveau de la représentation démographique, une seconde étude mandatée par l'OFSP³⁴ fait ressortir que les membres actifs des clubs se composent principalement d'hommes (31%) et de jeunes adultes de 15 à 29 ans (35%). Néanmoins, les seniors semblent également particulièrement actifs.

Au niveau cantonal, le territoire neuchâtelois compte aujourd'hui environ 560 clubs et environ 40 associations cantonales faitières avec, de manière analogue au niveau national, une présence importante en nombre des clubs de gymnastique, de football et de tir. La Ville de Neuchâtel, pour sa part, peut compter sur l'offre de plus de 80 clubs sportifs qui proposent des offres dans les 29 disciplines suivantes :

Aviron	Kin-ball
Badminton	Natation
Basketball	Patinage
Curling	Plongée
Cyclisme	Rugby
Danse ³⁵	Ski nautique
Escalade	Sports de combat / Autodéfense ³⁶
Football	Tchoukball
Football américain	Tennis
Frisbee	Tir
Gymnastique	Unihockey
Haltérophilie	Voile
Handball	Volleyball
Hockey sur gazon	VTT
Hockey sur glace	

Cette offre se caractérise par une présence relativement importante des clubs et d'associations sportives de sports nautiques (plongée, voile, natation, ski nautique, etc.) et de gymnastique.

³⁴ Lamprecht, M., Fischer, A. et Stamm, H. P. (2014). Sport Suisse 2014 : Activité et consommation sportives de la population suisse. Macolin : Office fédéral du sport.

³⁵ La catégorie « danse » comprend l'afro dance, le breakdance, le flamenco, le hip-hop, le jazz, le rock acrobatique, la salsa, le tango et la zumba notamment.

³⁶ La catégorie « sports de combat / autodéfense » comprend notamment l'aïkido, la boxe, la capoeira, l'escrime, le full-contact, le judo, le ju-jitsu, le karaté, le krav maga, le kung-fu, la lutte, le muay-thaï, le nanbudo, le shorinji kempo, le taekwondo et le vovinam.

La Ville dispose également de son propre club sportif. Le 24 mai 1945, une amicale sportive a été fondée sous la forme d'une association et avec la dénomination de Club sportif commune Neuchâtel (CSCN). Cette amicale a pour but de réunir en son sein les membres du personnel communal relevant des statuts de la Ville de Neuchâtel et qui désirent entretenir l'esprit de camaraderie et développer la pratique du sport. Le CSCN, qui comprend une cinquantaine de membres, est également ouvert au personnel des entreprises dont la Ville est actionnaire. Les deux disciplines proposées sont notamment des initiations à la voile et la pratique du tennis sur le court en terre battue qui jouxte le musée d'ethnographie.

Mise à disposition d'installations sportives

Les clubs, associations et sociétés sportives peuvent bénéficier de nombreuses installations sportives mises à disposition par la Ville mais dont le droit à l'usage est tributaire de la décision de la Ville. Celle-ci repose sur plusieurs principes et critères d'attribution, tels que l'affectation originelle³⁷, la domiciliation de l'association (en ville ou hors de la ville) ou le niveau de compétition dans lequel les équipes des clubs évoluent. La possibilité de faire usage d'une installation sportive dépendra également du nombre d'organisations sportives intéressées.

Tarifs avantageux et aides financières pour les installations

L'accès à ces installations est facilité pour l'ensemble des clubs grâce à des tarifs très favorables en comparaison à la location des espaces d'affectation similaire tenus par les acteurs privés. A titre d'exemple, la location d'une salle de collège est facturée 10 CHF de l'heure alors que la location de la salle du CIS à Marin revient à 55 CHF. Au surplus, ceux-ci bénéficient de la gratuité des équipements lorsqu'ils sont occupés par des jeunes de moins de 20 ans³⁸.

Depuis 2014, afin d'atténuer la distorsion existante entre les associations sportives qui pratiquent des disciplines se prêtant à la typologie d'installations sportives dont la Ville est propriétaire et celles qui n'ont d'autres choix que de louer des locaux auprès de tiers ou d'investir des sommes souvent importantes dans des objets immobiliers à construire, une ligne budgétaire a été inscrite dans les comptes de fonctionnement du Service des sports. Bien que le soutien financier soit modeste (environ 40'000 CHF par an), celui-ci contribue à garantir à l'ensemble des clubs,

³⁷ A titre d'exemple, la salle de la Riveraine ne sera pas louée à un organisateur de concert en lieu et place d'une rencontre sportive.

³⁸ A noter qu'un projet de révision des tarifs est actuellement en cours d'élaboration.

en tenant compte de la question du genre, l'accès aux installations sportives et favorise donc la pratique du sport.

Formation spécifique

Afin de soutenir les clubs qui éprouvent le besoin de trouver des sources de financement, la Ville, en collaboration avec une société spécialisée dans le sponsoring sportif (Sponsorize), a également mis en place un programme de soutien ciblé. En lieu et place du versement d'un subside en espèces, la Ville a proposé et organisé une formation spécifique. En février 2015, près de 20 membres d'associations diverses ont ainsi participé à un cours spécialisé sur deux journées afin d'améliorer leurs chances de succès en matière de démarchage de partenaires économiques.

Encouragement au rapprochement de clubs

Une des principales préoccupations des clubs consiste à recruter et à fidéliser leur personnel, en particulier le personnel bénévole (entraîneurs, arbitres et membres). A ces fins, le Service des sports a sensibilisé les clubs issus de disciplines identiques à effectuer des rapprochements pour leur permettre de créer des synergies sur le plan organisationnel et financier. C'est ainsi que la fusion réussie entre le FC Serrières et Neuchâtel Xamax a été fortement appuyée par la Direction des sports de la Ville.

Promotion de l'éthique du sport

Si les activités sportives enrichissent la vie sociale, économique et culturelle, elles connaissent aussi quelques dérives dommageables. C'est la raison pour laquelle le Service des sports, avec l'appui de Swiss Olympic et de la Fondation Neuchâtel Addictions, a très récemment mis en œuvre une campagne d'affichage dans ou à proximité des infrastructures sportives les plus importantes du territoire communal. Elle encourage la notion d'éthique et de fair-play parmi les acteurs impliqués dans le monde sportif amateur et professionnel.

6.4.3. **Sport d'élite**

La Ville a également mis en place plusieurs mesures spécifiques en faveur des clubs qui poursuivent un but de promotion de la relève et du sport d'élite.

Mise à disposition d'installations sportives adaptées

Afin de garantir le développement optimal des sportifs, la Ville s'engage à ce que les installations sportives qui leur sont destinées remplissent trois critères principaux :

- 1) Répondre aux exigences techniques du sport auquel elles sont prévues (selon les règles des fédérations internationales / nationales).
- 2) Etre suffisamment disponibles pour permettre la progression des sportifs.
- 3) Etre convenablement desservies par les transports publics.

En marge du soutien que la Ville a consenti pour Neuchâtel Xamax et, par extension, pour la pratique du football ces dernières années, il est important de relever que sur les quatre centres régionaux de performance (CRP) du Canton de Neuchâtel et reconnus comme tel par Swiss Olympic (notamment le Collège du Mail), trois d'entre eux utilisent des infrastructures appartenant entièrement ou en partie à la Ville de Neuchâtel (le Club des patineurs de Neuchâtel-Sports, l'Association neuchâteloise de judo et l'Ecole de tennis Pablo Minutella). Le Giron jurassien des clubs de sport de neige complète la liste dans les disciplines de ski alpin, de ski nordique et de ski freestyle.

La tenue de compétitions sportives d'élite est souvent perçue comme un outil de promotion territoriale et économique pour une ville ou une région. Compte tenu de leur médiatisation, celles-ci sont un moyen de se présenter, de s'affirmer et de se distinguer sur la scène nationale et internationale. Elle est également créatrice d'emploi dans différents secteurs d'activités, tels que la construction, le textile, l'hôtellerie, la restauration ou les transports. C'est dans cet esprit que le projet de la Maladière a été validé par votre Autorité en 2003³⁹.

³⁹ Rapport 03-008 du Conseil communal concernant la réalisation de la 'Maladière', du 14 mai 2003.

Soutien de clubs

Le succès d'une équipe ou d'un sportif suscite un sentiment d'identification et de fierté, ce qui est également le cas pour les citoyens qui n'ont pas d'intérêt particulier pour le sport. C'est dans ce cadre que la Ville soutient depuis plusieurs années les clubs d'Union Neuchâtel Basket et du NUC Volleyball, notamment par des dépenses en équipements techniques exigés par les associations faîtières (surface de jeu, tableaux de résultats, écrans publicitaires digitaux, etc.) qui se montent à plusieurs dizaines de milliers de francs. A titre indicatif, le coût d'installation d'un deuxième tableau de résultats pour le basketball demandé par la ligue nationale de basketball en 2014 s'est élevé à 56'000 CHF.

Mérites sportifs

Afin d'honorer et de valoriser les sportifs individuels et les équipes des clubs de la Ville, le Conseil communal décerne chaque année le Mérite sportif, sous la forme d'un diplôme officiel ainsi que d'un prix représentant environ 50 CHF par personne, pour l'obtention d'un titre ou d'une place d'honneur (2^e ou 3^e place) lors d'une compétition majeure (Jeux Olympiques, championnats du monde, championnats d'Europe et championnats suisses) ou lors d'une compétition nationale ou internationale officielle. Elle décerne également des Mérites d'honneur. En moyenne, près de 200 sportifs sont ainsi récompensés annuellement à l'occasion d'une cérémonie qui se tient traditionnellement au Théâtre du Passage. Compte tenu du nombre important de personnes et clubs récompensés, notre Conseil envisage de resserrer les critères pour récompenser uniquement les vainqueurs d'une première place.

6.4.4. Sport scolaire

L'école joue un rôle important pour encourager la pratique sportive auprès des jeunes et des enfants. Il est en effet prévu, dans le cadre légal, que l'enseignement comprenne trois périodes hebdomadaires d'éducation physique. Tout au long de leur scolarité, les élèves peuvent ainsi s'initier à différentes activités et prendre l'habitude de bouger afin de maintenir une bonne hygiène de vie. L'éducation au sport leur permet également d'acquérir différentes valeurs comme le fair-play et de pratiquer des activités en équipe.

De plus, la Ville, par le biais de ses différents services, en collaboration étroite avec les écoles, participe à l'organisation et à la mise en œuvre de plusieurs activités sportives en dehors des heures scolaires. Il s'agit du sport scolaire facultatif et de plusieurs événements pour les écoliers.

Sport scolaire facultatif

Le sport scolaire facultatif existe depuis une vingtaine d'année en Ville de Neuchâtel et permet à des élèves de 3^e à 7^e année Harmos d'exercer un sport (jusqu'à présent natation, football, basketball, volleyball) le mercredi après-midi ou le samedi matin à un coût très faible. Les élèves sont encadrés par des moniteurs compétents. Le sport scolaire facultatif permet :

- de compléter l'éducation physique obligatoire ;
- aux élèves de s'ouvrir au sport pour un prix modéré ;
- de développer les valeurs de respect, d'esprit d'équipe et de fair-play véhiculées par le sport ;
- de promouvoir l'intégration des élèves ;
- d'offrir aux élèves la possibilité de découvrir de nouveaux aspects du sport, de nouvelles disciplines ou d'approfondir leurs connaissances et leur entraînement sportif selon leur libre choix.

En 2016, 601.5 heures de sport scolaire facultatif ont été subventionnées par la Ville (18'500 CHF) et 499 élèves ont pu profiter de cette offre. L'éorén n'étant plus en mesure de répondre au mandat attribué par la Ville, le Service des sports est actuellement en train de préparer la mise en place et l'organisation de la reprise de la prestation dès la rentrée scolaire d'août 2018.

Marathon des écoliers

La Ville organise le Marathon des écoliers, un événement sportif destiné aux élèves de la 3^e à la 7^e année Harmos d'école primaire. Cette manifestation annuelle se déroule le jeudi après-midi à la fin de l'année scolaire. Elle regroupe environ 600 élèves qui se mesurent au sein de 10 catégories différentes (de 1,1km, 1,3km et 1,9km). Une soixantaine d'enseignants bénévoles encadrent la manifestation. La famille et les proches sont invités à venir encourager les participants.

Triathlon scolaire

Le Service des sports de la Ville soutient, depuis 2011, l'organisation du Triathlon scolaire des piscines du Nid-du-Crô. Organisé au début de la rentrée scolaire pour les élèves de 5^e à 8^e année Harmos avec le consentement du Service de l'enseignement obligatoire du Canton de Neuchâtel (SEO) et la collaboration de l'éorén, la dernière édition (septembre 2016) a rassemblé quelques 2000 élèves dans l'enceinte extérieure des bassins du Nid-du-Crô.

Swisscom SnowDays

La Ville contribue également à l'organisation des Swisscom SnowDays, une manifestation sportive de la Fédération suisse de ski développée en étroite collaboration avec l'association Initiative sports de neige Suisse et qui a été testée récemment par des classes de l'éorén⁴⁰. Ce projet vise à promouvoir la pratique des sports de neige chez les jeunes, leur permettant de participer à une excursion avec leur classe et de découvrir la beauté des sports d'hiver, dans une station de proximité.

6.4.5. Promotion du sport

Manifestations

La Ville contribue également à l'encouragement et au développement du sport en autorisant et/ou en participant à l'organisation de manifestations sportives d'élite ou populaires destinées à différents groupes de bénéficiaires. Des conditions particulières sont notamment convenues avec les organisateurs lorsque celles-ci présentent un potentiel de rayonnement pour la Ville.

C'est ainsi que nous avons pu récemment permettre l'accueil d'événements sportifs d'envergure comme des rencontres de qualification aux championnats d'Europe des équipes nationales féminine et masculine de basketball (2009), les championnats du monde master de course d'orientation (2010), le Tour de Romandie (2011 et 2014), la 17ème Fête Romande de Gymnastique (2012), les championnats d'Europe de kinball (2012), un tour de qualification de l'équipe suisse de tennis à la Coupe Davis (2013), le 3ème Gigathlon de Swiss Olympic (2013), les finales des championnats suisses de judo par équipes (2014), les championnats suisses des clubs de natation (2014) et un match de qualification aux championnats d'Europe de l'équipe nationale féminine de football (2015), le passage du Tour de France (2016) et un match de préparation de l'équipe nationale masculine de football (2017). A cela s'ajoute la Coupe du monde junior de patinage synchronisé, organisée depuis 2001 dans le cadre du Neuchâtel Trophy.

⁴⁰ Des élèves de 7ème et 8ème Harnos des centres scolaires des Terreaux et du Mail ne partant pas en camps de ski ou en camp vert ont ainsi participé à une journée de ski ou de snowboard aux Bugnenets les 26, 28 et 29 janvier 2016. L'EOREN a pris en charge les coûts des journées et la Ville de Neuchâtel, les frais liés aux transports. La possibilité d'une collaboration pérenne doit encore être discutée.

En 2019, la Ville soutiendra les Championnats du monde dames de Unihockey qui se tiendront aux Patinoires du Littoral et à la Salle de La Riveraine à Neuchâtel. Cette manifestation permettra non seulement de faire rayonner la ville au niveau international mais également de mettre en avant le sport féminin, tout aussi important que le sport masculin pour notre Conseil.

Soucieuse d'encourager une vie socioculturelle de qualité et d'optimiser l'utilisation du patrimoine naturel existant, la Ville encourage également la pratique du sport non-organisé dans le cadre de manifestations sportives comme le Festival des sports. Le temps d'un week-end durant la période estivale, nos concitoyens ont la possibilité de profiter de nombreuses animations, de cours d'initiation et de concours à caractère sportif sur la place des Jeunes-Rives, gratuitement et entièrement financés par la Ville et des partenaires locaux.

Communication

Afin de sensibiliser la population neuchâteloise aux enjeux liés au sport et aux activités sportives déployées sur le territoire, le Service des sports publie deux fois par année un magazine sous format électronique et papier. 22'500 exemplaires sont ainsi encartés dans le journal l'Express et des envois directs sont faits aux partenaires commerciaux et aux clubs sportifs. Le site internet du Service, « www.lessports.ch », diffuse enfin une multitude d'informations en lien avec ses missions et prestations.

7. Stratégie et priorités de la politique du sport de la Ville

7.1. Sport pour toutes et tous

La politique du sport de la Ville de Neuchâtel offre de nombreuses prestations qui ciblent de manière relativement équilibrée et démocratique différents groupes de bénéficiaires. Elle doit néanmoins faire face à de nombreux enjeux actuels ou à venir, dont certains ont déjà été pris en compte alors que d'autres sont en réflexion.

La Ville souhaite être attractive pour le sport populaire. Elle a pour ambition de contribuer au développement de la pratique d'activités physiques pour toutes et tous et ainsi de favoriser autant les sports plutôt masculins (football, hockey sur glace et unihockey, tir, basketball, squash), que les sports plutôt féminins (aqua fitness, yoga, tai-chi et qi-gong,

équitation, nordic walking et walking, gymnastique, danse, patinage)⁴¹. Elle prévoit de mettre à disposition des infrastructures sportives diversifiées et de qualité, d'organiser et aménager les espaces publics sous des formes appropriées au mouvement et à la pratique sportive ainsi que de mettre en place des collaborations efficaces avec des partenaires privés et public.

Sur la base des défis auxquels la politique du sport de la Ville de Neuchâtel est confrontée et en respectant le principe de subsidiarité horizontale, ainsi que la compétence de proximité qui est conférée au niveau communal, la Ville souhaite ainsi consolider la politique mise en œuvre ces dernières années et développer plusieurs domaines, en particulier l'activité physique pour les personnes âgées, la cohésion sociale et l'intégration par le sport, l'utilisation des espaces publics extérieurs et l'offre d'infrastructures sportives, y compris le sport d'élite.

Nous sommes convaincus des bienfaits physiques, mentaux et sociétaux d'une pratique sportive généralisée, qui veille à l'intégration de toutes et tous. L'ensemble des citoyens doit en effet profiter des actions de notre politique du sport. Cependant, nous n'avons pas la compétence ni la prétention de se substituer aux acteurs privés, en particulier les clubs et les organisateurs de manifestations sportives. Le principe de subsidiarité horizontale doit être respecté car il permet de garantir une répartition des compétences entre les différents acteurs du sport agissant sur le territoire neuchâtelois.

Pourtant, la subsidiarité ne doit pas constituer un frein pour la collaboration et la création de synergies. En effet, nous nous devons d'inclure et de collaborer avec d'autres acteurs du sport. Les commissions consultatives des sports de la Ville en tant que plateformes d'échanges et de collaborations entre les milieux sportifs, de même que l'existence de syndicats intercommunaux sont, par exemple des espaces importants de coopération. Bien entendu, cette démarche ne va pas de soi car elle suppose un alignement d'intérêts multiples et parfois divergents, mais elle reste cependant nécessaire afin de livrer un service public de qualité.

⁴¹ Cf. Annexe 1 - Statistique de l'OFS : pratique des différents sports en Suisse, pour le détail de la part de femmes dans chaque activité sportive

7.2. Activité physique pour les seniors

Concernant les « seniors », il est prévu de renforcer la communication et de valoriser les activités déjà existantes, proposées par les clubs et associations, auxquels les personnes âgées peuvent participer, que ce soit des cours spécifiques ou tout public. Le Service des sports promouvra notamment les activités proposées par Pro Senectute et le Mouvement des Aînés (MdA) sur ses supports de communication, en particulier sur le site internet lessports.ch.

Nous souhaitons également collaborer avec les associations pour les seniors, notamment Pro Senectute et le Mouvement des Aînés (MdA), pour développer de nouvelles actions. Il s'agira en particulier de créer un programme en plein air durant les beaux jours pour présenter différentes activités, sous la forme d'une journée les « seniors bougent ».

La Ville étudie comment apporter son soutien à l'intéressant projet « Domigym » de Pro Senectute. Avec pour principe d'organiser des cours de gym à domicile pour des personnes âgées fragilisées et leurs voisins, ce dernier entre également dans une politique sociale et de santé publique.

En fonction des demandes et de l'évolution de la situation, nous pourrions envisager de développer d'autres programmes spécifiques et sur mesure, en collaboration ou en complément des prestations déjà offertes par ces associations. C'est par exemple le cas de la Ville de Genève qui propose une large palette d'activités sportives, ainsi que des séjours en montagne pour les personnes de plus de 55 ans.

7.3. Infrastructures sportives

7.3.1. Sport urbain et places de sport de quartier

Les pratiques sportives évoluent. Depuis le début des années 90, le sport dit libre ou urbain a fait son apparition dans le paysage sportif. Ces sports urbains sont très populaires auprès des jeunes. Ils regroupent généralement le skateboard, le roller, le bmx et plus récemment la trottinette. Au niveau local, cet engouement a conduit à la création du premier skatepark de la région du littoral neuchâtelois en 1996 à Monruz, actuellement situé vers la Maison du Plongeur, à Neuchâtel. Cette installation a permis le maintien et le développement des pratiques mentionnées et d'aboutir à la mise en place d'une deuxième infrastructure en 2013, vers l'Anneau d'Athlétisme de Colombier. L'importance de ces

sports s'est d'ailleurs récemment traduite par l'introduction du skateboard aux Jeux Olympiques de 2020 et l'apparition d'équipements sportifs de marques renommées. Pour compléter l'offre en installation déjà existante pour la région, une structure couverte pourrait constituer une prochaine étape dans ce sens. L'Association du skatepark du littoral neuchâtelois (ASLN), dont la Ville est membre fondatrice, va étudier cette demande.

L'utilisation des espaces publics pour la pratique sportive se développe en Ville de Neuchâtel. Un fitness urbain a par exemple été aménagé fin 2015 sur la place de sport du jardin de la Boine, une corrida de Noël a été mise en place par une organisation privée fin 2016 et reconduite cette année, des cours d'urban-training sont proposés depuis 2011. A l'avenir, le réaménagement des Jeunes-Rives permettra également de renforcer la pratique de différentes activités sportives dans l'espace public. De manière générale, la Ville de Neuchâtel souhaite que son développement urbanistique et ses aménagements soient également pensés en termes de mouvements et de sport, notamment par le biais d'espaces verts, de cheminements piétonniers et d'itinéraires cyclables. Notre patrimoine forestier et les rives du lac offrent à cet égard de belles opportunités de promenades et de randonnées.

Sur la base du développement observé dans les pratiques sportives en mode libre ces dernières années, nous avons également prévu un crédit de l'ordre de CHF 200'000.- dans la planification financière 2018-2021 afin de moderniser à tour de rôle les places de sport de quartier.

7.3.2. Salles de sport

Les salles de sport de la Ville sont actuellement saturées, que ce soit pour les besoins scolaires ou pour les clubs et associations sportives.

La première solution est d'augmenter le nombre de plages horaires disponibles dans les infrastructures existantes, pour les clubs et associations. Depuis la rentrée scolaire d'octobre 2017, l'ouverture est ainsi prolongée la semaine en soirée, le samedi toute la journée ainsi que le dimanche ponctuellement, lors d'événements particuliers.

D'autre part, afin répondre aux exigences légales concernant le nombre d'heures hebdomadaires pour la pratique d'activité physique dans le cadre scolaire, la Ville doit adapter et créer des salles de sports pour se mettre en conformité. Ces installations étant onéreuses, leur réalisation est programmée en fonction des contraintes budgétaires de la planification financière. Celle de 2018-2021 prévoit d'ores et déjà un crédit pour l'étude de la rénovation du Collège des Parcs et la construction d'une deuxième

salle de sport. Pour les autres collèges, il sera possible de répondre à leurs besoins progressivement.

Ces nouvelles salles, créées en premier lieu pour les écoles, offriront également des opportunités supplémentaires d'entraînement pour les clubs et associations sportives en dehors des heures scolaires. En outre, elles permettront de favoriser des sports pratiqués majoritairement par des femmes comme la gymnastique, la danse, le yoga et le tai-chi notamment. Afin de limiter les coûts, la Ville cherchera à optimiser au maximum les volumes constructibles et aménageables pour permettre une utilisation intensive et simultanée de plusieurs groupes d'utilisateurs, tout en répondant aux besoins des écoles, des clubs et des associations sportives.

Pour la création à long terme de nouveaux équipements, il sera nécessaire d'étudier les opportunités de collaborer avec d'autres communes ou des organisations privées. Les syndicats intercommunaux (Syndicat intercommunal de l'anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois et le Syndicat intercommunal des patinoires du Littoral neuchâtelois), sont des structures intéressantes et elles sont justement nées de l'intention de mutualiser la construction et gestion des infrastructures au niveau du bassin de population concerné et de partager les charges financières y relatives. Une solution est de proposer aux communes d'avoir une réflexion globale afin d'étendre les syndicats à d'autres communes et d'étoffer les équipements de ces syndicats intercommunaux.

Les opportunités dépendront également des projets d'autres acteurs. L'université notamment, dans le cadre de son projet UniLac 2, souligne son besoin en salles de sport. La Ville doit donc prendre en considération ces éventuelles nouvelles constructions dans sa planification, car si l'université construit des salles, elle libérerait par exemple des plages horaires dans la salle double du Collège du Mail.

7.3.3. Sport d'élite

La Ville veille à un juste équilibre entre le sport populaire et le sport d'élite. La compétition est très attractive auprès des jeunes et permet de faire le lien avec le sport associatif. L'objectif est de donner envie au plus grand nombre de jeunes de faire du sport en club ou dans une société sportive durant leurs loisirs. Pour ce faire, la Ville souhaite valoriser l'existence des clubs d'élite à Neuchâtel. La pratique du sport d'élite nécessite des équipements techniques adaptés aux normes des fédérations sportives. La Ville continuera donc de faire le nécessaire pour leur mise en conformité.

La salle de la Riveraine répond à ces normes, mais fait face à une importante demande d'occupation, faute de disponibilités ailleurs. Elles sont en effet également utilisées par différentes associations sportives amateurs, alors que le sport d'élite a besoin de plus de plages horaires pour s'entraîner. La construction de nouvelles salles dans les écoles permettra de résoudre ce problème. Les clubs n'ayant pas besoin de structures particulières pourront être déplacés et ainsi libérer de la place à la Riveraine, en faveur du sport d'élite et de compétition. Selon les estimations, la construction d'une nouvelle salle dans les écoles devrait permettre de dégager environ 20 heures par semaine pour des entraînements à la Riveraine.

La Ville souhaite également valoriser le sport d'élite en termes de communication. Elle se charge de relayer et promouvoir les résultats sportifs au travers de ses supports de communication, d'exprimer sa reconnaissance et son soutien envers les sportifs et clubs de haut niveau par le biais des Mérites Sportifs et de soutenir l'organisation de manifestations sportives de haut niveau. Les tarifs de location des patinoires étant actuellement trop élevés, elle proposera des tarifs avantageux pour leur utilisation lors de compétitions sportives nationales ou internationales. Pour ce faire, elle adaptera le montant afin qu'il soit unifié avec la location des autres salles (Riveraine et Maladière) et prendra la différence à sa charge.

7.4. Cohésion sociale et intégration par le sport

Afin de renforcer la cohésion sociale et l'intégration par le sport, la Ville souhaite développer ou consolider ses actions allant dans ce sens.

Dans le cadre de la semaine neuchâteloise d'actions contre le racisme, coordonnée par le Service cantonal de la cohésion multiculturelle, en mars 2017, l'Association neuchâteloise de football (ANF), en partenariat avec la Ville et diverses associations actives dans la lutte contre le racisme ont organisés une journée amicale et de football. Intitulée « Tous égaux, tous différents. Le football unit ! », elle visait à promouvoir le fair-play et le respect de la dignité humaine dans la pratique du foot. Durant toute une journée, 16 équipes de football provenant de tout le canton, mobilisant 200 enfants, une dizaine d'associations neuchâteloises proposant au public de découvrir des saveurs d'ailleurs, ont participé à cet événement qui a rassemblé près d'un millier de personnes. Vu le succès rencontré, cette action sera reconduite.

Dans le cadre du Programme d'intégration cantonal 2018-2021 (PIC), de nouveaux moyens financiers complémentaires d'un montant de 25'000 francs seront placés sous la responsabilité du Service de l'intégration et des infrastructures culturelles pour soutenir des projets associatifs dans le domaine de la cohésion sociale et du vivre ensemble. Ainsi, s'ils répondent aux objectifs du PIC, les projets sportifs comportant une dimension interculturelle, intergénérationnelle, ou qui contribuent par leur nature au renforcement de la cohésion sociale, pourront bénéficier d'une nouvelle source de soutien.

Dans le cadre scolaire, afin que les élèves issus de familles de tous niveaux économiques puissent participer aux camps de ski et n'y renoncent pas pour des raisons financières, la Ville octroie, sur demande individuelle, une aide financière complémentaire. Celle-ci est accordée aux familles domiciliées à Neuchâtel pour la participation aux camps de ski des degrés 3 à 8 Harnos, lorsque ceux-ci ne sont pas organisés par l'éorén. La Ville prend en outre à sa charge, le cas échéant, la location du matériel. Chaque élève a ainsi l'occasion de pratiquer cette activité avec ses camarades de classe et de ne pas se sentir exclu. La Ville souhaite maintenir ces prestations.

7.5. Récapitulatif financier

L'impact envisagé des nouvelles priorités de développement se résume de la manière suivante sous l'angle financier :

Priorités de développement	Montants prévus	Actions / mesures prévues
Activités physiques pour les seniors	5'000.-	Mise en œuvre d'une journée les « seniors bougent ».
Sport urbain et place de sport de quartier	Crédit de 200'000.-	Modernisation à tour de rôle les places de sport de quartier.
Infrastructures sportives	400'000.-*	Remplacement du revêtement synthétique de l'ancien terrain de Pierre-à-Bot.
	150'000.-*	Assainissement complet des lignes de tirs de Plaines-Roches.
Sport d'élite	150'000.-*	Remplacement du tableau de score et de l'écran géant du stade de la Maladière.
	100'000.-*	Changement de surface de jeu à la Riveraine
	Crédit de 450'000.-*	Réalisation d'un concours d'architecture dont l'étude doit porter sur la construction de 2 salles de gymnastique et la rénovation du Collège des Parcs.
Cohésion sociale et intégration par le sport	25'000.-	Soutien des projets associatifs dans le domaine de la cohésion sociale et du vivre ensemble.

* Ces montants sont prévus à la planification financière 2018-2021.

8. Commission consultative des sports

La Commission consultative des sports du Conseil communal se composait, ces dernières années, principalement de représentants des clubs et associations sportives utilisant les infrastructures sportives de la Ville. Notre Conseil souhaite faire évoluer sa composition pour l'élargir également à des représentants des disciplines qui n'utilisent pas les infrastructures de la Ville ainsi que des représentants des milieux de la jeunesse et des aînés, selon le tableau ci-dessous :

	Nombre de représentants
Utilisateurs des infrastructures sportives de la ville	7
Représentants des principales disciplines sportives pratiquées dans la ville et n'utilisant pas les infrastructures sportives de la Ville.	4
Représentants de la jeunesse et des aînés (Parlement des jeunes et Pro Senectute ou Mouvement des Aînés)	2
Représentant du sport scolaire facultatif	1
Présidence par la Direction des Sports	1
Total	15

La composition détaillée se fera selon l'importance des disciplines et en visant la parité hommes-femmes. Elle inclura également des représentants du sport d'élite et du sport populaire.

Le but de cette commission est de créer un canal d'échange, de débat et de coordination entre les associations sportives et les Autorités communales, ainsi qu'entre les associations elles-mêmes. Elle est régulièrement consultée sur les objets soumis au Conseil général et elle invite des experts. Elle a par exemple accueilli le président de la répartition de la Loterie Romande pour le sport et les responsables du sponsoring des principales institutions qui soutiennent les activités sportives.

9. Domaine « Cité-Joie » et motion n° 314

9.1. Contexte

La Ville de Neuchâtel est devenue propriétaire du domaine « Cité-Joie » à Haute-Nendaz en Valais en février 1973. Il devait servir en priorité aux camps de ski, à l'accueil des écoliers et des étudiants dans le cadre des classes vertes, des colonies, etc. hors des saisons d'hiver, ainsi que l'accueil de tous les groupements et sociétés intéressées par un séjour valaisan.

Dans un premier temps, la maison de vacances était entretenue par du personnel salarié de la Ville de Neuchâtel, résidant dans la station. Les réservations étaient à la charge d'un(e) secrétaire basé dans les bureaux de notre Administration à Neuchâtel. Depuis 2009, le domaine a été mis en location à un tiers expérimenté dans l'exploitation d'hébergement de groupes. Un contrat de bail a ainsi été signé avec la société Montagne & Nature Sàrl. Le montant annuel net du loyer était de 100'000 francs, mais il a été diminué de 20% en 2015, en raison de la vétusté de certains aménagements et de la baisse de fréquentation du domaine durant la période estivale. Sur le plan comptable, le domaine de Cité-Joie présente un résultat positif de l'ordre de 30'000 francs depuis sa mise en location.

Depuis l'acquisition de la propriété, plusieurs demandes de crédit ont été sollicitées à votre Autorité afin d'étendre et d'améliorer le confort des infrastructures. Le tableau ci-dessous récapitule la nature des investissements acceptés.

Année	Montant	Nature de l'investissement
1973	500'000.-	Achat de la parcelle avec immeubles
1973	65'000.-	Réfections urgentes et complément d'équipements
1979	147'840.-	Une parcelle de terrain d'environ 700 m ² est cédée à la Commune de Nendaz en échange d'une parcelle de 1848 m ² au prix de Fr. 80.- m ² , soit 147'840 francs.
1989	1'100'000.-	Remplacement des anciens pavillons par un nouveau bâtiment
1993	160'000.-	Transformation des installations sanitaires et de l'entrée de l'ancien bâtiment
2000	400'000.-	Transformation de la cuisine, de l'économat et création de chambres pour personnes à mobilité réduite
Total	2'372'840.-	

Aucune dépense majeure n'a été engagée depuis l'an 2000, sauf des travaux minimum nécessaires en 2016. Un crédit de 62'000 francs a ainsi été validé par notre Conseil pour le remplacement des sols en PVC, la remise en état des installations électriques selon l'Ordonnance fédérale sur les installations à basse tension (OIBT) et la remise en état de l'éclairage de secours. Une série de réfections devrait également être entreprise à court terme afin de maintenir la propriété dans un bon état. Selon des devis estimatifs, un crédit global de l'ordre de 500'000 francs devrait être sollicité pour assainir les deux pavillons existants. Toutefois, du point de vue de la politique du sport, le domaine « Cité-Joie » n'est pas une infrastructure prioritaire pour des investissements. Bien que Cité-Joie offre des possibilités d'expériences sociales et de vie communautaire fortes aux jeunes, le Conseil communal est arrivé à la conclusion qu'il était préférable de se concentrer sur les infrastructures sur le territoire communal qui nécessitent des investissements réguliers pour leur entretien.

Par conséquent, notre Autorité a proposé une vente du domaine et la Commission de la politique immobilière et du logement avait été consultée en mai 2014. Comme exposé dans le rapport 14-024, notre Conseil a ainsi sollicité le Conseil général le 12 janvier 2015 afin de proposer la vente du domaine à la société Raffles Education Corporation (REC), qui prévoyait d'y installer une école privée internationale. Ce projet était soutenu par les Autorités de la Commune de Nendaz et le Conseil d'Etat valaisan.

Pour examiner plus en détail ce projet de vente, le Conseil général a décidé de constituer une commission spéciale intitulée « Sport pour tous ». La Commission s'est réunie à diverses reprises au début de l'exercice 2015. Le 5 avril, ses membres ont préavisé la vente du domaine « Cité-Joie » par 4 voix pour, 4 contre, sans abstention.

Le 30 novembre 2015, REC a informé notre Conseil, par courrier, de son retrait d'offre d'achat.

9.2. Nouveau projet

Sitôt que l'acquéreur s'est désisté du projet de vente, le Conseil communal a, d'une part, entrepris les travaux minimums nécessaires pour le maintien d'une utilisation correcte de l'infrastructure (cf. derniers investissements décrits au point précédent). D'autre part, il a prolongé le contrat de bail avec la société Montagne & Nature Sàrl et il a complété la clause déjà existante de l'avenant, qui donnait la priorité de séjour aux écoles

publiques neuchâtelaises et aux organisations de jeunesse de la Ville, en ajoutant un tarif préférentiel. Il a également entrepris de valoriser le lieu auprès des écoles du canton.

Début 2016, notre Conseil a contacté les Autorités de Nendaz pour discuter avec elles de l'avenir du domaine « Cité-Joie ». Soucieux de ce domaine et notamment de son ancrage comme lieu de résidence pour les écoliers et les familles avec des prix attractifs, le Conseil communal de Nendaz a proposé à notre Conseil de développer un nouveau projet immobilier sur notre parcelle, tout en maintenant l'affectation actuelle. Plusieurs contacts et visites réciproques ont été organisés entre nos Autorités afin d'examiner ce projet.

En 2017, la Commune de Nendaz a sollicité notre Conseil en vue d'acquérir un droit de superficie distinct et permanent (DDP) sur l'ensemble du bien-fonds 873 du cadastre de Nendaz, domaine « Cité-Joie ». Il est prévu pour une durée de 99 ans et basé sur le prix de vente de 2,4 millions estimé par plusieurs expertises, sous la forme d'annuités indexées à l'IPC. Des tarifs préférentiels pour les écoles, groupements et familles de la Ville seront en outre consentis.

L'octroi de ce droit permettrait à la Commune de Nendaz de développer un projet sur le domaine « Cité-Joie », en partenariat avec des investisseurs privés. Les investissements, prévus par étapes, serviraient à entretenir les bâtiments existants et à en construire de nouveaux, pour un montant échelonné de l'ordre de 7 à 10 millions.

L'avant-projet intitulé « Nendaz Centre Sports et Activités » a été présenté, par le bureau d'architecture MJD SA, à l'ensemble des membres de la Commission spéciale « Sports pour tous » lors de la séance du 16 janvier 2018. Ils l'ont trouvé convainquant et la Commission a préavisé à l'unanimité le principe d'un octroi d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP).

Le nouveau projet a l'avantage de maintenir une offre d'hébergement à notre population pour la pratique de sports d'hiver, dans des conditions qui seront améliorées et ceci sans que la Ville ne doive s'engager à investir des moyens financiers importants. Les équipements seront même étoffés sur le site de Cité-Joie pour que la clientèle puisse également s'adonner à de nouvelles activités physiques en salle ou en plein air tout au long de l'année.

Le Conseil communal entend ainsi donner suite à ce projet. Il élaborera les modalités exactes d'octroi de droit de superficie prochainement et les avantages pour la Ville de Neuchâtel et ses habitants seront négociés avec la Commune de Nendaz. Un rapport sera soumis à la Commission financière et la Commission de la politique immobilière et du logement.

10. Proposition de classement de motions

Notre Conseil propose de procéder au classement de la motion n° 313, du 11 janvier 2016, des groupes socialiste et PopVertsSol, par Mmes et MM. Philippe Loup, Julien Binggeli, Edouard Jeanloz, Anne-Françoise Loup et consorts, concernant une vision d'avenir de la politique du sport en Ville de Neuchâtel. Le présent rapport définit en effet les enjeux et clarifie la politique du sport de la Ville, ses objectifs, sa mise en œuvre, sa stratégie et ses priorités.

Il vous propose également de classer la motion n° 314, du 11 janvier 2016, des groupes socialiste et PopVertsSol, par MM. Philippe Loup, Julien Binggeli et consorts, intitulée « Domaine de Cité-Joie, quelles missions pour quel entretien ». Notre Conseil prévoit en effet de poursuivre les négociations avec la Commune de Nendaz, dans l'optique de conclure un droit de superficie distinct et permanent (DDP), avec des avantages pour la Ville de Neuchâtel et ses habitants.

11. Consultation

La Commission spéciale « Sports pour tous » a été consultée et elle s'est réunie les 14 novembre 2017, 16 janvier et 8 février 2018. Le présent rapport intègre les compléments qui ont été sollicités. La Commission a préavisé favorablement le projet de rapport à l'unanimité des membres présents ainsi que le classement de la motion 313. Elle s'est également prononcée en faveur du classement de la motion 314.

La Commission consultative des sports du Conseil communal, dans la composition de la précédente législature, a également été consultée le 19 octobre 2017 et elle préavise positivement ce rapport.

Ces Commissions continueront d'être associées de près à la mise en œuvre de la politique du sport.

D'autre part, les associations Pro Senectute et Mouvement des Aînés (MdA), ainsi que la déléguée aux personnes âgées de la Ville, ont été associées aux réflexions concernant les seniors.

12. Conclusion

Le sport doit être encouragé dans toutes ses formes et pour toutes et tous. Notre politique du sport s'inscrit dans cette veine et nous avons mis en place de nombreuses actions, seule ou en collaboration avec des partenaires publics et privés, ciblant de nombreux bénéficiaires.

Cela dit, afin de pouvoir garantir une offre sportive de qualité et durable, mais également dans la limite du mandat qui lui est confié par le législateur, notre Conseil s'efforce constamment de prendre en compte les évolutions de l'environnement social et sportif et d'être à l'écoute des demandes des bénéficiaires potentiels. Nous sommes donc conscients des défis auxquels nous devons et devons donner une réponse et des mesures à développer pour pérenniser l'encouragement de la pratique du sport sur le territoire neuchâtelois.

C'est dans cet esprit que nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre acte du présent rapport d'information et de classer les motions n° 313 (15-304) et n° 314 (15-305).

Neuchâtel, le 19 février 2018

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Fabio Bongiovanni

Rémy Voirol

Annexe 1

Statistique de l'OFS : pratique des différents sports en Suisse⁴²

	Activités citées (en % de la population)	Variation entre 2008 et 2014 (en points de pourcentage)	Fréquence de la pratique (nbre moyen de jours/an)	Age moyen (nbre d'années)	Part des femmes (en %)	Activité principale (en % de la population)
Randonnée pédestre, randonnée en montagne	44,3	+6,9	20	49	56	7,6
Cyclisme (hors VTT)	38,3	+2,7	45	44	53	7,0
Natation	35,8	+4,2	20	44	61	3,7
Ski alpin (hors randonnée à skis)	35,4	+8,8	10	42	49	3,0
Jogging, course à pied	23,3	+5,7	50	39	50	8,7
Fitness, aérobic	19,8	+7,2	90	41	58	9,6
Gymnastique	9,8	-2,1	45	53	73	4,1
Football	7,8	+0,4	45	30	11	3,2
Danse (y compris jazzdance)	7,8	+4,0	36	40	79	1,9
Walking, nordic walking	7,5	-1,3	45	52	84	2,9
Yoga, tai chi, qi gong	7,1	+3,2	45	46	88	3,0
VTT	6,3	+0,2	30	41	29	1,7
Tennis	5,2	+0,4	30	42	35	1,5
Snowboard (hors randonnée)	5,1	-0,1	10	27	44	0,3
Musculation, body-building	4,9	+1,5	90	40	43	1,3
Ski de fond	4,1	-0,4	10	50	54	0,2

⁴² Office fédéral du sport, *Sport suisse 2014. Activité et consommation sportives de la population suisse, 2014*

Randonnée à skis/en snowboard, raquettes à neige	3,9	+1,2	10	48	56	0,2
Luge, bob	3,3	+3,1*	4	39	69	0,0
Badminton	3,2	+0,2	20	36	48	0,7
Inline-skating, patinage sur roulettes	3,0	-0,8	12	35	53	0,2
Volleyball, beach-volley	2,8	-0,6	40	32	57	1,1
Sports de combat, autodéfense	2,4	+0,5	52	32	31	1,3
Escalade, alpinisme	2,2	+0,5	15	34	42	0,5
Aqua-Fitness	1,9	-0,4	45	55	97	0,8
Golf	1,8	+0,6	40	51	43	0,8
Équitation, autres sports équestres	1,8	+0,1	90	34	85	1,1
Unihockey (y compris hockey sur gazon, rinkhockey)	1,7	-0,1	40	29	20	0,6
Basketball	1,6	-0,1	25	28	23	0,5
Squash	1,4	+0,1	15	36	23	0,3
Patinage	1,3	+0,5	5	40	72	0,0
Hockey sur glace	1,2	+0,2	25	33	2	0,4
Tir	1,1	0,0	40	46	13	0,3
Voile	1,1	+0,2	20	49	20	0,2
Tennis de table	0,9	+0,1	20	39	27	0,2
Plongée	0,9	+0,1	15	44	30	0,2
Aviron	0,6	+0,1	40	44	27	0,2
Planche à voile, surf, kitesurf	0,6	0,0	10	35	34	0,1
Athlétisme	0,6	-0,2	80	34	43	0,3

Handball	0,3	-0,4	70	22	24	0,2
Canoë, descentes d'eaux vives	0,2	0,0	10	42	67	0,0
Autres sports collectifs	0,9	-0,9	45	46	30	0,4
Autres sports d'aventure	1,2	+0,3	24	35	29	0,2
Autres sports d'endurance	0,6	-0,1	30	41	47	0,2
Autres sports	1,7	- 0,3	30	46	29	0,4

Remarque: nombre de personnes interrogées: 10 652. Les valeurs indiquées tiennent compte des réponses fournies par les non-sportifs lorsque le sport en question a été cité parmi leurs activités physiques. La majorité des sports figurant dans le tableau regroupent des disciplines citées individuellement. Les catégories de sports ont été légèrement modifiées dans l'enquête Sport Suisse 2014. Aux fins de la comparaison avec les données de 2008, les chiffres ont été recalculés pour les deux enquêtes. Il faut préciser que les préférences des sportifs ne sont plus présentées séparément. Les variations entre 2008 et 2014 qui n'ont pas d'importance statistique apparaissent en gris.

* La luge n'a pas été classée dans la même catégorie en 2014, ce qui explique qu'elle ait été plus fréquemment citée que lors de l'enquête 2008.

Annexe 2

Fréquentation des équipements sportifs de la Ville par les associations et clubs

1. Occupation des terrains

Nombres d'équipes utilisant les 8 terrains de la Ville

En 2012 : 52 équipes juniors et adultes issues de 12 clubs

En 2013 : 56 équipes juniors et adultes issues de 12 clubs

En 2014 : 53 équipes juniors et adultes issues de 11 clubs

En 2015 : 50 équipes juniors et adultes issues de 11 clubs

En 2016 : 50 équipes juniors et adultes issues de 11 clubs

Dans les disciplines du Football, Football américain, Rugby à 15, Rugby à 7, Hockey sur gazon et Frisbee.

Nombre d'entraînements et de matchs par année sur les terrains de la Ville

	2012	2013	2014	2015	2016
Centre sportif de Pierre-à-Bot					
Stade 100 x 64	1250	1201	1272	1262	1171
Terrain naturel 100 x 64	529	516	589	599	493
Terrain synthétique 100 x 64 ¹	390	186	123	118	128

Centre sportif du Chanet					
Terrain naturel 105 x 68	247	294	344	288	322
Terrain naturel 87 x 53 puis terrain synthétique 90 X 57.6 ²	201	119	92 ²	324 ²	501
Terrain des Charmettes					
Terrain synthétique 90 x 50 ³	134	146	107	47	45
Terrain de la Riveraine					
Terrain naturel 98 x 62	339	199	267	226	154
Terrain de Puits-Godet					
Terrain naturel 110 x 70	340	311	362	326	332

¹ Datant de 1996, ce terrain est moins utilisé pour la pratique du football traditionnel en raison de la qualité de sa surface.

² Terrain fermé de fin août 2014 à juillet 2015 en raison des travaux d'agrandissement et de changement de revêtement de pelouse.

³ Datant de 1989, ce terrain est moins utilisé pour la pratique du football associatif en raison de la qualité de sa surface et des dimensions non conformes aux exigences de l'ASF.

2. Occupation des salles de gymnastique des écoles

Nombres d'équipes utilisant les salles de gymnastique des écoles

En 2012 : 61 équipes juniors et adultes issues de 42 clubs

En 2013 : 64 équipes juniors et adultes issues de 39 clubs

En 2014 : 64 équipes juniors et adultes issues de 41 clubs

En 2015 : 64 équipes juniors et adultes issues de 41 clubs

En 2016 : 64 équipes juniors et adultes issues de 41 clubs

Dans les disciplines du Basketball, Volleyball, Handball, Badminton, Kinball, Tchoukball, Gymnastique rythmique, Gymnastique aux agrès, Rock acrobatique, Judo, Boxe, Kempo freestyle, Capoeira, Pilates et Football

Taux d'occupation des salles de gymnastique des écoles

Le tableau de la page suivante illustre le taux d'occupation des salles de sport, gérées par le Service des sports de la Ville, en dehors des heures scolaires, soit entre 18h00 et 22h00 les jours de semaine, conformément au règlement communal. Il ne présente pas le taux d'occupation des salles de l'école secondaire du Mail, gérées par le Service des sports de l'Université.

Il montre que les salles sont saturées et que leur occupation en dehors des heures scolaires, par les clubs et associations sportives, est quasi totale.

Salles scolaires	Tx occupation 2012			Tx occupation 2013			Tx occupation 2014			Tx occupation 2015			Tx occupation 2016		
	Juniors	Adultes	Total	Juniors	Adultes	Total	Juniors	Adultes	Total	Juniors	Adultes	Total	Juniors	Adultes	Total
Acacias	50%	50%	100%	70%	30%	100%	70%	30%	100%	60%	40%	100%	50%	50%	100%
Charmettes	60%	40%	100%	50%	50%	100%	50%	50%	100%	60%	40%	100%	60%	40%	100%
Crêt-du- Chêne	20% ¹	30% ¹	50%¹	20% ¹	30% ¹	50%¹	40%	60%	100%	40%	60%	100%	40%	60%	100%
Parcs	20%	70%	90%	30%	60%	90%	30%	70%	100%	30%	70%	100%	40%	60%	100%
Promenade sud-est	50%	50%	100%	40%	60%	100%	30%	70%	100%	30%	70%	100%	30%	70%	100%
Promenade sud-ouest	20%	80%	100%	30%	70%	100%	40%	60%	100%	40%	60%	100%	40%	60%	100%
Serrières	40%	50%	90%	20%	70%	90%	10%	80%	90%	10%	90%	100%	0%	100%	100%
St-Hélène	40%	60%	100%	50%	50%	100%	50%	50%	100%	50%	50%	100%	50%	50%	100%
Terreaux	30%	70%	100%	40%	60%	100%	45%	35%	80%	45%	35%	80%	35%	65%	100%
NEM (Maladière)	80%	20%	100%	80%	20%	100%	70%	30%	100%	70%	30%	100%	60%	40%	100%
Vauseyon	10%	60%	70%	30%	40%	70%	30%	60%	90%	30%	60%	90%	30%	70%	100%
TOTAL	38.18%	52.73%	90.91%	41.81%	49.10%	91%	42.27%	54.09%	96%	43%	55%	98%	40%	60%	100%

¹ Salle de gymnastique fermée du 1er juillet 2012 au 16 août 2013.

3. Occupation du complexe sportif de la Maladière

Nombres d'équipes utilisant le complexe sportif de la Maladière

En 2012 : 49 équipes juniors et adultes issues de 20 clubs

En 2013 : 57 équipes juniors et adultes issues de 19 clubs

En 2014 : 45 équipes juniors et adultes issues de 19 clubs

En 2015 : 45 équipes juniors et adultes issues de 19 clubs

En 2016 : 46 équipes juniors et adultes issues de 19 clubs

Dans les discipline du Basketball, Volleyball, Handball, Badminton, Kinball, Tchoukball, Gymnastique rythmique, Gymnastique aux agrès, Rock acrobatique, Judo, Boxe, Kempo freestyle, Capoeira, Pilates et Football

Taux d'occupation du complexe sportif de la Maladière

Le tableau de la page suivante illustre les taux d'occupation des dix salles du Complexe sportif de La Maladière (salle triple à la Riveraine, 6 salles à la Maladière et 1 salle au CPLN). Selon une convention entre l'Etat et la Ville, elles sont réservées aux lycées durant la journée. En dehors des heures scolaires, soit du lundi au vendredi entre 18h00 et 22h00 (en sachant que le règlement communal permet une utilisation jusqu'à 24h00 mais qu'aucun club ne loue entre 22h00 et 24h00, hormis pour des matchs et manifestations), elles sont gérées par le Service des sports de la Ville.

Comme pour les salles des écoles, le tableau montre que les salles du complexe sportif de la Maladière sont saturées et que leur occupation en dehors des heures scolaires, par les clubs et associations sportives, est quasi totale.

Salles CSM	Tx occupation 2012			Tx occupation 2013			Tx occupation 2014			Tx occupation 2015			Tx occupation 2016		
	Juniors	Adultes	Total	Juniors	Adultes	Total	Juniors	Adultes	Total	Juniors	Adultes	Total	Juniors	Adultes	Total
Halle de la Riveraine															
Salle 1	45%	55%	100%	32.5%	67.50%	100%	20%	80%	100%	20%	80%	100%	20%	80%	100%
Salle 2	25%	75%	100%	22.5%	77.50%	100%	20%	80%	100%	20%	80%	100%	20%	80%	100%
Salle 3	25%	75%	100%	22.5%	77.50%	100%	20%	80%	100%	20%	80%	100%	20%	80%	100%
TOTAL Riveraine	31.50%	68.50%	100%	26%	74%	100%	20%	80%	100%	20%	80%	100%	20%	80%	100%
Halle A de la Maladière															
Halle A - salle 1	30%	70%	100%	20%	80%	100%	30%	70%	100%	30%	70%	100%	20%	80%	100%
Halle A - salle 2	60%	40%	100%	62.5%	37.5%	100%	20%	80%	100%	20%	80%	100%	30%	70%	100%
Halle A - salle 3	60%	40%	100%	50%	50%	100%	30%	70%	100%	30%	70%	100%	20%	80%	100%
Halle B de la Maladière															
Halle B - salle 4	60%	40%	100%	40%	60%	100%	70%	30%	100%	70%	30%	100%	60%	40%	100%
Halle B - salle 5	70%	30%	100%	70%	30%	100%	60%	30%	90%	60%	40%	100%	50%	50%	100%
Halle B - salle 6 (agrès) ¹	35%	8%	43.5%	35% ⁵	8% ⁵	43%	63% ⁵	8% ⁵	71%	63% ⁵	8% ⁵	71%	49% ⁵	9% ⁵	58%
TOTAL Maladière	52.5%	38%	90.5%	46.25%	44.25%	90.5%	64%	23%	87%	64%	26%	90%	38%	55%	93%
CPLN	30%	65%	95%	20%	70%	90%	30%	70%	100%	30%	70%	100%	40%	60%	100%
TOTAL CSM	44%	49.8%	93.8%	37.5%	55.80%	93.3%	36%	60%	96%	38%	59%	97%	33%	65%	98%

¹ Cette salle spécialisée n'étant pas occupée par les écoles durant la journée, son taux d'occupation est calculé sur une période d'utilisation comprise entre 8h00 et 22h00.

Annexe 3

Liste des associations sportives utilisant régulièrement les installations de la Ville

Terrains et stades

Neuchâtel Xamax FCS
Fondation Gilbert Facchinetti
Association Neuchâteloise de Football
ASI Audax-Friul
FC Université
FC Neuchâtel City
FC Helvetia
FC Espagnol
Neuchâtel Knights (football américain)
Neuchâtel Sport Rugby Club
Neuchâtel HC Hockey sur gazon
Budwig Ultimate

Salles

Association cantonale de gymnastique
Gym Serrières
Gym des Charmettes
Gym La Coudre
FSG Neuchâtel Gym
Eagles Neuchâtel Basket
Union Neuchâtel Basket
Handball club Neuchâtel
NUC Volleyball Neuchâtel
Badminton Neuchâtel Club
Kin-Ball Neuchâtel
Tchoukball club Neuchâtel
Tic Tac Rock

Piscines

Red Fish Neuchâtel
Société de sauvetage

Patinoires

HC Université Neuchâtel

Neuchâtel Hockey Academy

Club des patineurs de Neuchâtel-Sport

Young Sprinters Bluestar

Curling club Neuchâtel-Sport

Annexe 4

Salles de sport : répartition 2017-2018 des heures d'occupation des clubs par semaine

Club Nb heures	Ouvert hiver	Catégorie	Complexe sportif de la Maladière (10 salles)											Salles scolaires					Total général H	Total club		
			Riveraine			Maladière						CPLN	Total H	NEM	Acacias	Terreaux	Autres	Total H				
			1	2	3	1	2	3	4	5	6										Muscu	Tdt
Union / LNA		Adultes	6	6	6	3.5	3.5	3.5							28.5					0	28.5	74.5
Union /1ère ligue		Juniors					1.5			2					3.5					0	3.5	
Union / MJ U11 - U20		Juniors				1.5	3	1.5						4	10	11	13	7.5	1	32.5	42.5	
VB NUC / LNA		Adultes	6	6	6			2							20					0	20	73.50
VB NUC / LNB		Adultes	3	5	6										14					0	14	
VB NUC / 1ère ligue		Juniors					1.5								1.5	3				3	4.5	
VB NUC / Seniors		Adultes													0	2	2			4	4	
VB NUC / M13 - M23		Juniors	2	1		5	3.5	6							17.5	13.5				13.5	31.00	
Eagles Basket/2 ^e et 3 ^e ligue		Adultes				1.5				4					5.5		2			2	7.5	9
Eagles Basket / 2ème ligue prom.		Juniors						1.5							1.5					0	1.5	
Handball/3 ^e et 4 ^e ligue		Adultes	2	2	2	5	5	3.5							19.5				2	2	21.5	33

Handball / M11 - M18	Juniors	1	1	1	2	2	2							9				2.5	2.5	11.5	
Badminton/LNB -1, 3 et 4 ^e ligue	Adultes	2	2	2		2	2	2	2					14		3.5			3.5	17.5	33.5
Badminton / U11 - U19	Juniors						3	3						6		10			10	16	
Gym Serrières	Adultes							4	2	6				12				2	0	12	77.5
Gym Serrières / GAM & GAF	Juniors				2				19	31	1			53	1			11.5	12.5	65.5	
Ntel Gym	Adultes							2						2			2	2	4	6	27.5
Ntel Gym	Juniors							12	3			2		17				4.5	4.5	21.5	
Tchoukball Ntel	Adultes							2						2					0	2	4
Tchoukball Ntel	Juniors				2									2					0	2	
Kinball / LNA & LNB	Adultes					1.5	1.5							3					0	3	4
Kinball	Juniors													0			1	1	1		
Unihockey Corcelles / 2 ^e ligue	Adultes				1.5	1.5	1.5							4.5					0	4.5	4.5
Unihockey Corcelles / M14 - M18	Juniors													0					0	0	
Gym hommes Ntel ainés	Adultes												2	2					0	2	2
NS Athlétisme	Adultes												2	2					0	2	2
CSCN Gym	Adultes												2	2			2	2	2	4	4
Union commerciale gym	Adultes												2	2					0	2	2
Kempo free style	Adultes												2	2					0	2	2

Tic Tac Rock Club	Adultes													0	2			4	6	6	6
Tchoukball club université	Adultes			2										2					0	2	2
Autodesk	Adultes													0		4			4	4	4
Nichi laido club	Adultes													0				4	4	4	4
Gymnastique des Charmettes	Adultes													0				2	2	2	2
Groupe sportif/cardio vasculaire	Adultes													0				2	2	2	2
Gym la Coudre	Adultes													0				19	19	19	44.5
Gym la Coudre	Juniors													0				25.5	25.5	25.5	
OFS	Adultes													0	1.5				1.5	1.5	1.5
Nanbudo Club	Adultes													0				2	2	2	6
Nanbudo Club	Juniors													0				4	4	4	
Ton sur Ton / Ecole de cirque	Juniors													0				16.5	16.5	16.5	16.5
Volley loisir les Parcs	Adultes													0				1.5	1.5	1.5	1.5
Fréquence Rock	Adultes													0				18	18	18	18
Société de Gym acrobatique	Juniors													0				9.5	9.5	9.5	9.5
Vovinam	Adultes													0				6	6	6	6
Boxing club	Adultes													0				6.5	6.5	6.5	6.5
Badminton club Peseux	Adultes													0		2			2	2	2
Volley loisirs Peanuts	Adultes													0		2			2	2	2
Amis Gymnastes	Adultes													0		3			3	3	3

Neuchâtel Roller Derby Club		Adultes												0				2	2	2	2
Fondation Sportsmile		Juniors												0				1.5	1.5	1.5	1.5
Cours SDS		Adultes												0				3	3	3	10
Cours SDS		Juniors								3				3				4	4	7	
Neuchâtel Xamax FCS / Fém. 2 ^e et 3 ^e ligue	x	Adultes												0				3.5	3.5	3.5	37
Neuchâtel Xamax FCS / Jun. F-A	x	Juniors	4	4	4	1.5	1.5				1.5			16.5	3.5			13.5	17	33.5	
Fondation Gilbert Facchinetti M 11 - 14	x	Juniors												0			1.5	15	16.5	16.5	16.5
FC Hauterive / Juniors C	x	Juniors												0				1.5	1.5	1.5	1.5
ASI Audax-Friul/ 3 ^e ligue	x	Adultes												0			2		2	2	2
FC Le Landeron / 3 ^e ligue	x	Adultes									3.5			3.5					0	3.5	3.5
FC Espagnol / 4 ^e me ligue	x	Adultes												0				5.5	5.5	5.5	5.5
FC Helvetia / 4 ^e ligue	x	Adultes												0			2	2	4	4	4
Ntel-Sports Rugby Club / LNB	x	Juniors									3			3				3	3	6	6
Acro Tramp Plus		Juniors					1.5	2	1.5					5					0	5	5
SDS Université de Neuchâtel		Adultes	1.5	1.5									4.5	7.5	2		2	1	5	12.5	12.5

Lycée Jean-Piaget	Adultes													0		1.5			1.5	1.5	1.5	
EOREN Centre de la Côte	Juniors													0	1.5				1.5	1.5	1.5	
AHB/NHC	Adultes													0				3	3	3	3	
Running unlimited Neuchâtel	Adultes									6	2			8					0	8	8	
Club Americano Neuchâtel	Adultes													0				2	2	2	2	
Red-Fish Ntel	Juniors									4				4					0	4	4	
Training club Neuchâtel	Adultes													0				1	1	1	1	
Club des patineurs de Neuchâtel	Juniors																		1.5	1.5	10.5	10.5
Union commerciale	Adultes													0				2	2	2	2	
Les amis du basket /	Adultes													0				2	2	2	2	
Association neuchâteloise Antenne handicap	Adultes									1				1					0	1	1	
Centre pédagogique de Malvilliers	Juniors									1				1					0	1	1	
ELAA acrobatie-cascade et acrostreet	Juniors													0				1	1	1	1	
CSEM	Adultes													0				2	2	2	2	
Pasan SA	Adultes													0				1	1	1	1	
Police Neuchâteloise	Adultes													0				1	1	1	1	

Service de la Jeunesse et de l'intégration	Adultes													0				2.5	2.5	2.5	2.5
Archery / Bacouet E.	Juniors													0				2.5	2.5	2.5	2.5
Gymnastique Douce / Bonny M.	Adultes													0				1	1	1	1
Pickelball / Lassfolk M.	Adultes													0				2	2	2	2
Danse / Karolina Goyet	Adultes													0				2	2	2	2
Totaux		30	33	33	30	31	36	35	44	49	21	17	18	319.5	41	38	24	230	330	649.5	650

Annexe 5

Besoins en salles de gymnastique dans le cadre scolaire

Le tableau ci-dessous montre que déjà aujourd'hui la Ville ne dispose pas d'un nombre suffisant de salles de gymnastique pour répondre aux bases légales. Afin de pouvoir couvrir entièrement les besoins dans le cadre scolaire, il faudrait ainsi construire 4 salles de gym supplémentaires à l'horizon 2023.

Collèges	Nbre salle de gym	Elèves en 2017	Elèves en 2023	Taux d'occupation 2017 ⁴³	Taux d'occupation 2023	Remarques
Charmettes	1	247	370	110%	160%	
Parcs	1	365	365	175%	175%	Vétuste et plus petite qu'une salle habituelle
Serrières	1	193	419	80%	175%	Petite salle, salle de spectacle
Vauseyon	1	189	231	80%	100%	A assainir
Promenade	2	385	416	95%	105%	
Terreaux-Sablons	1	543	543	240%	240%	
Acacias	1	199	199	90%	90%	
Maladière	1	217	217	100%	100%	
Crêt-du-Chêne	1	304	733	140%	320%	

⁴³ Le calcul du taux d'occupation se base sur la prescription légale de 3 heures de sport hebdomadaire, le nombre de classes par collège et le cadre horaire à disposition pour utiliser la salle (36h par semaine).

TABLE DES MATIERES

1. Introduction	1
2. Motions en lien avec la politique de la Ville	3
3. Définition d'une politique du sport	5
4. Politique du sport au niveau fédéral et cantonal	9
4.1. Au niveau fédéral	9
4.1.1. <i>Constitution fédérale</i>	9
4.1.2. <i>Loi fédérale sur l'encouragement du sport</i>	11
4.1.3. <i>Concept du Conseil fédéral pour une politique du sport en Suisse</i>	11
4.1.4. <i>Conception des installations sportives d'importance nationale</i>	12
4.1.5. <i>Autorités fédérales en charge du sport</i>	13
4.1.6. <i>Programmes et mesures d'encouragement du sport</i>	14
4.1.7. <i>Programmes et mesures de lutte contre les dérives du sport</i>	14
4.2. Au niveau cantonal	15
4.2.1. <i>Constitution de la République et du Canton de Neuchâtel du 24 septembre 2000</i>	15
4.2.2. <i>Loi sur le sport du Canton de Neuchâtel du 1^{er} octobre 2013</i>	16
4.2.3. <i>Autorités cantonales en charge du sport</i>	16
4.2.4. <i>Programmes et mesures d'encouragement du sport du Canton de Neuchâtel</i>	17
4.2.5. <i>Bénéfices des loteries</i>	20
4.2.6. <i>Restructuration de la politique cantonale du sport</i>	22
4.2.7. <i>Sport et Université</i>	22
5. Politique du sport de la Ville	23
5.1. Enjeux de la politique du sport de la Ville	24
5.1.1. <i>Evolution et féminisation du sport</i>	25
5.1.2. <i>Manque d'installations sportives</i>	27
5.1.3. <i>Dérives du sport</i>	28
5.1.4. <i>Evolution de la cellule familiale et de la vie professionnelle</i>	29
5.1.5. <i>Vieillesse de la population</i>	30
5.1.6. <i>Cohésion sociale et intégration</i>	32
5.1.7. <i>Environnement et climat</i>	34
5.2. Buts et objectifs de la politique du sport de la Ville	34
6. Mise en œuvre de la politique du sport de la Ville	36
6.1. Service des sports	36
6.1.1. <i>Missions</i>	36
6.1.2. <i>Budget et ressources humaines</i>	37
6.2. Partenaires et collaborations	40
6.2.1. <i>Partenaires privés</i>	40
6.2.2. <i>Partenaires publics</i>	40
6.3. Installations sportives	41
6.3.1. <i>Stades et terrains</i>	43
6.3.2. <i>Anneau d'athlétisme de Colombier</i>	43
6.3.3. <i>Salles de sport</i>	44
6.3.4. <i>Piscines</i>	45
6.3.5. <i>Patinoires</i>	46
6.3.6. <i>Places de sport de quartier</i>	47

6.3.7. <i>Droits de superficie et autres objets</i>	48
6.4. Domaines d'action	49
6.4.1. <i>Sport libre</i>	51
6.4.2. <i>Sport associatif</i>	55
6.4.3. <i>Sport d'élite</i>	59
6.4.4. <i>Sport scolaire</i>	60
6.4.5. <i>Promotion du sport</i>	62
7. Stratégie et priorités de la politique du sport de la Ville	63
7.1. Sport pour toutes et tous	63
7.2. Activité physique pour les seniors	65
7.3. Infrastructures sportives	65
7.3.1. <i>Sport urbain et places de sport de quartier</i>	65
7.3.2. <i>Salles de sport</i>	66
7.3.3. <i>Sport d'élite</i>	67
7.4. Cohésion sociale et intégration par le sport	68
7.5. Récapitulatif financier	70
8. Commission consultative des sports	71
9. Domaine « Cité-Joie » et motion n° 314	72
9.1. Contexte	72
9.2. Nouveau projet	73
10. Proposition de classement de motions	75
11. Consultation	75
12. Conclusion	76
Annexe 1	77
Annexe 2	80
Annexe 3	86
Annexe 4	88
Annexe 5	94